

A close-up photograph of a person's face, focusing on the eye and surrounding skin. The skin is fair with numerous freckles. The eye is light brown with a dark pupil. The person is wearing a silver hoop earring. A white rectangular box is overlaid on the lower part of the face, containing text.

DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE

2022

6

Déclaration de performance extra-financière

NOTRE POLITIQUE	6-1
NOS ACTIONS	6-6
MÉTHODOLOGIE	6-32
RAPPORT DU TIERS INDÉPENDANT	6-36

1 - NOTRE POLITIQUE

1.1 - Une démarche RSE inspirée des valeurs coopératives

Diversité et indépendance de la gouvernance

La BRED, créée en 1919, a toujours privilégié une approche de moyen-long terme dont la mise en œuvre est facilitée par les règles de gestion de son capital et de ses réserves, décrites dans le tableau ci-dessous :

La rémunération des parts sociales est plafonnée.	Les sociétaires n'ont donc pas pour objectif de soutenir des décisions dont le seul intérêt serait de maximiser leur rendement.
Les parts sociales ne sont pas cotées et leur valeur - fixée statutairement - ne dépend pas des marchés financiers.	Il est impossible de spéculer sur le cours de la part sociale ou de l'influencer.
Les réserves sont impartageables.	Les bénéfices sont ainsi prioritairement destinés au développement futur. La pérennité des fonds propres conforte la prise en compte du moyen-long terme dans les décisions.

Les sociétaires qui sont les seuls détenteurs du capital social de la BRED sont également tous clients. Ils assurent l'indépendance de la BRED par rapport aux marchés financiers.

Ainsi, l'activité de la banque reste au seul service de ses clients et de ses territoires.

Les décisions importantes sont soumises à l'approbation des sociétaires lors des Assemblées générales à l'occasion desquelles ils nomment les administrateurs qui les représentent au Conseil d'administration.

En 2022, la BRED compte 20 administrateurs (44 % de femmes) et deux représentants des salariés.

La Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) est chargée de former et de créer une culture commune des administrateurs des différentes Banques Populaires. Elle a pour mission de contribuer à la compétence individuelle et collective des membres des Conseils d'administration, en proposant des formations adaptées.

Enfin, pour répondre aux exigences réglementaires d'évaluation annuelle du fonctionnement des Conseils d'administration, la BRED a mis en place un dispositif d'évaluation supervisé par le Comité des nominations (évaluation individuelle et collective des compétences des membres de l'organe de direction et questionnaire d'autoévaluation annuel). Ce dispositif est présenté dans la partie « gouvernement d'entreprise » du rapport annuel.

La loi du 10 septembre 1947 portant le statut de la coopération, pose le principe selon lequel les coopératives se soumettent tous les cinq ans à une procédure de révision coopérative. Cette obligation, appliquée auparavant aux coopératives agricoles, a été étendue par la loi Economie Sociale et Solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 à toutes les coopératives, quel que soit leur secteur d'activité. Cette révision, effectuée par un réviseur indépendant, est destinée à vérifier la conformité de leur organisation et de leur fonctionnement aux principes et aux règles de la coopération. La révision coopérative est un acte positif de la gouvernance coopérative.

En 2018, la BRED a nommé son réviseur coopératif, qui a présenté, en mai 2019, son rapport, lors de l'Assemblée générale annuelle des sociétaires de la banque. En mai 2022, le réviseur a présenté une actualisation de son rapport lors de l'Assemblée générale annuelle.

Mobilisation, animation et promotion de la vie coopérative

Le nombre de sociétaires a progressé de près de 5 % (190 635 contre 181 872 en 2021) tout comme le capital moyen détenu par les sociétaires qui évolue de 6,6 % (837,4 parts contre 785,4 parts en 2021).

Ainsi, en 2022, 17 801 clients ont choisi de devenir sociétaires et être les acteurs et les garants du développement de la BRED, montrant ainsi leur confiance dans notre modèle coopératif.

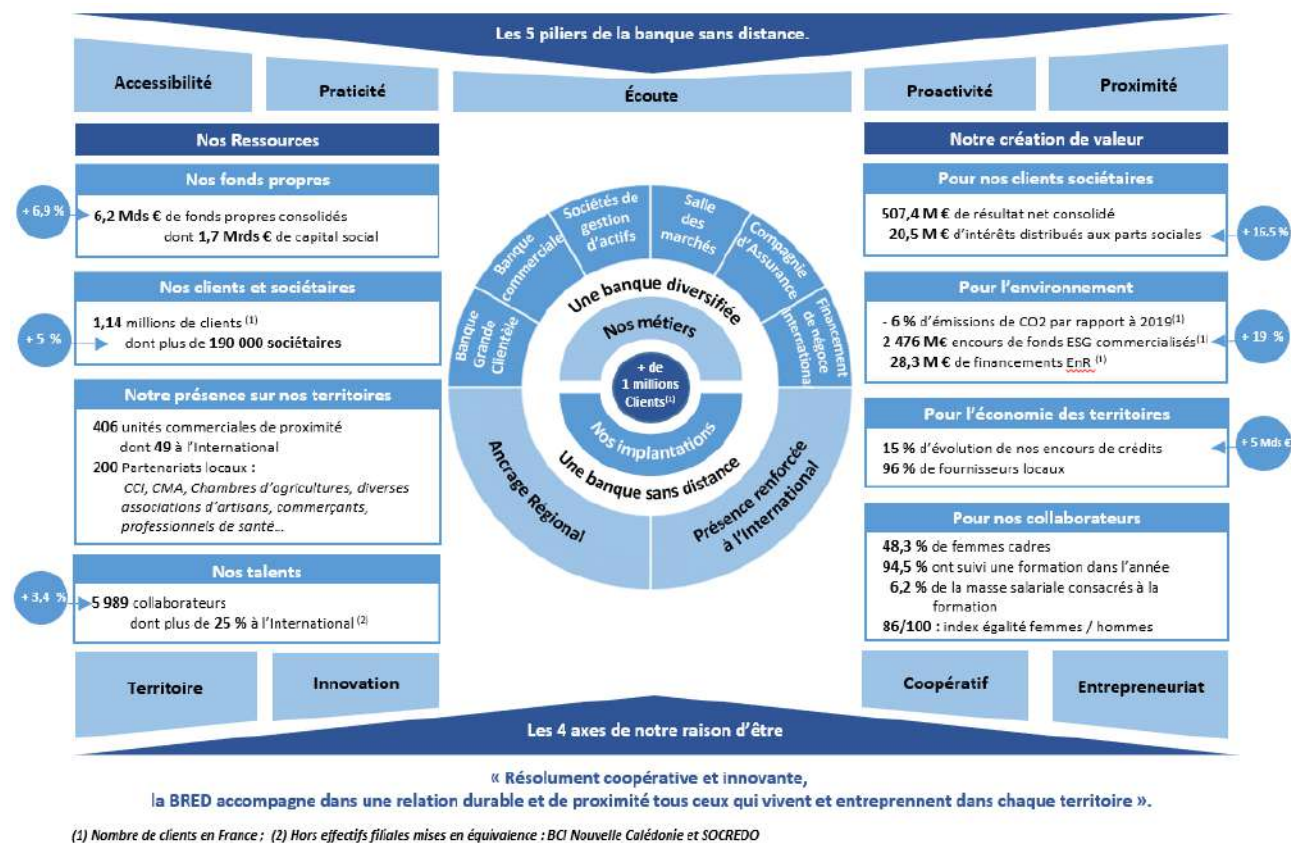
Les sociétaires sont régulièrement conviés à des réunions locales d'information et d'échanges. Ils ont accès à une rubrique dédiée sur le site internet de la banque. En complément, la « Carte Avantages », un nouveau service accessible

Déclaration de performance extra financière

sur smartphone a été lancé en février 2022 à Paris, puis étendu à la Normandie, à compter de septembre 2022. Il permet d'être informé des actualités de la BRED et du sociétariat, d'être invité à des événements en lien avec nos partenaires et d'accéder à des réductions dans des enseignes. Les sociétaires sont également destinataires, 4 fois par an, d'une lettre d'information.

1.2 - Un modèle d'affaires dont la robustesse se confirme chaque année

Notre modèle d'affaires est caractérisé par un positionnement fort sur le marché des professionnels et par un rôle de premier plan vis-à-vis du secteur de l'économie sociale et solidaire, des PME, des artisans, commerçants et agriculteurs. La BRED fait partie des principaux financeurs des entreprises et des structures de l'économie sociale sur ses territoires.



1.3 – Un dialogue permanent avec les parties prenantes

La BRED entretient un dialogue permanent et constructif avec les différentes parties prenantes.



Déclaration de performance extra financière



1.4 Un engagement coopératif & RSE qui s'inscrit dans la stratégie du Groupe BPCE

La BRED s'est dotée d'une Direction du Sociétariat et du Développement Durable – RSE (DSDD), composée de cinq personnes, directement rattachée à la Direction Générale.

La DSDD a pour rôle de contribuer à la prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les grandes orientations de la banque, en cohérence avec le référentiel ISO 26000 et d'accompagner la mise en place des actions par les différents métiers de la Banque. La mesure du résultat de ces actions est assurée par la DSDD en regard des engagements pris.

La DSDD a également pour mission de sensibiliser les collaborateurs et de diffuser les bonnes pratiques en interne. Elle anime un groupe de référents « environnement » représentant différents métiers de la banque, publie des actualités et relaye les différentes actions du groupe BPCE.

En 2022, une collaboratrice de la DSDD est devenue référente "Fresque du Climat", après avoir été formée lors d'ateliers organisés par BPCE, à l'occasion de la Semaine européenne du Développement durable. Cette collaboratrice anime différents ateliers, au cours desquels les collaborateurs coconstruisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Cette sensibilisation des collaborateurs au réchauffement climatique, a pour objectif de leur présenter les enjeux afin qu'ils se les approprient et identifient des leviers d'action dans leurs différents métiers.

Les engagements de la BRED s'inscrivent également en cohérence avec le plan stratégique de BPCE avec la mise en avant d'une politique environnementale forte et d'une politique des ressources humaines favorisant la qualité de vie au travail et le développement professionnel de tous les collaborateurs.

La BRED, par l'intermédiaire de BPCE, a rejoint les programmes Net Zero Banking Alliance en 2021 et Net Zero Asset Owners Alliance en 2022, s'est engagée à aligner ses investissements et portefeuilles sur les l'objectif zéro émission nette d'ici 2050.

La BRED adhère également, par la voie de BPCE, au Global Compact dont la signature, renouvelée annuellement depuis 2012, vient prolonger l'engagement initié par le réseau des Banques Populaires.

Déclaration de performance extra financière

Ce code de bonne conduite est reconnu sur le plan international. Les références sur lesquelles il s'appuie (ONU, OCDE, OIT...) permettent à la BRED d'initier, de poursuivre et de développer sa politique développement durable dans le respect des standards internationaux.

Dans le cadre de ses activités à l'international, chaque entité du Groupe BRED veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail et s'interdit de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), quand bien même la législation locale pourrait l'autoriser.

La BRED veille au respect de l'ensemble des conventions fondamentales de l'OIT.

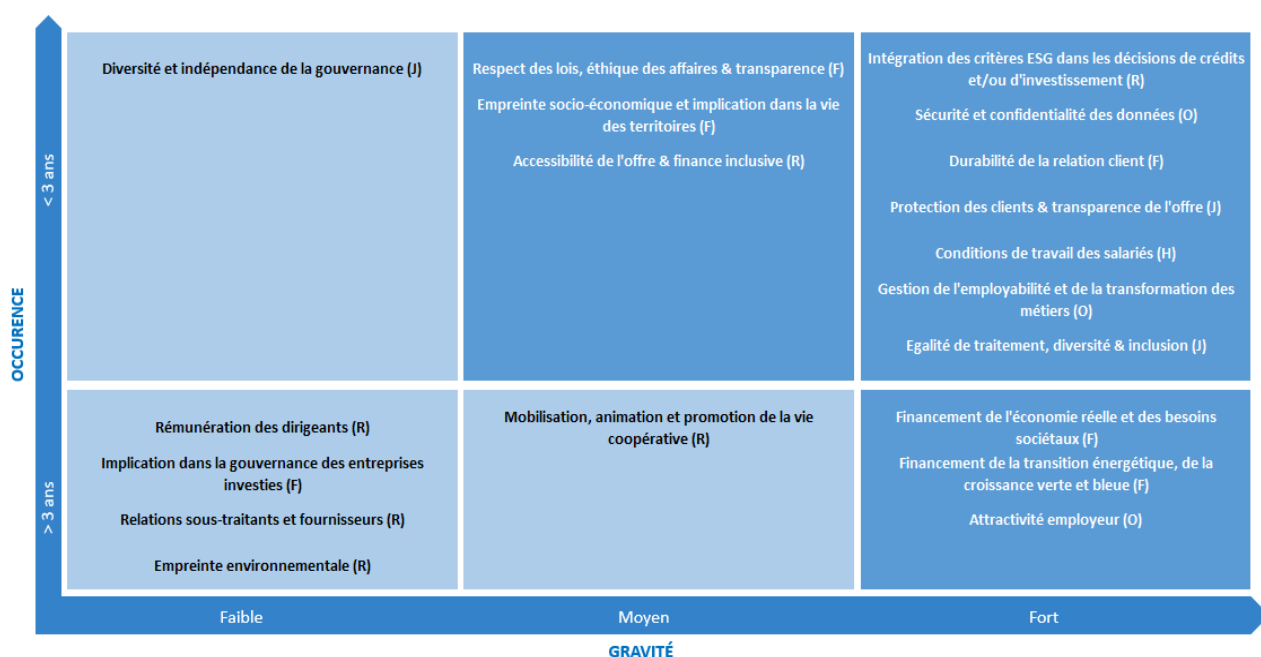
1.5 - Des enjeux majeurs structurant notre action

La BRED a établi une cartographie des enjeux extra financiers en lien avec son activité et ses parties prenantes, actualisée annuellement et validée par son Comité Exécutif et le Comité des risques de son Conseil d'Administration.

Cette cartographie est composée d'un univers de 19 enjeux RSE et d'une méthodologie de cotation de ces risques, en fonction de leur fréquence et de leur gravité qui aboutit à définir 13 enjeux majeurs.

Chaque année, la mise à jour de cette cartographie, prend en compte :

- les évolutions de la réglementation et de la macro-cartographie des risques,
- les recommandations des auditeurs externes,
- les demandes des agences de notation et investisseurs,
- les nouveaux standards de reporting.



Légende : (F) Financier; (H) Humain; (J) Juridique; (O) Opérationnel; (R) Réputationnel

Ces enjeux font l'objet d'un plan d'actions précis, décrit dans ce rapport, et d'un suivi au moyen d'indicateurs clés de performance.

Déclaration de performance extra financière

Indicateurs clés de performance

L’empreinte environnementale directe, bien que non identifiée parmi les risques majeurs, a été intégrée dans le tableau des indicateurs de pilotage RSE ci-dessous (§ 2.12).

ODD	§	ENJEUX	INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	PÉRIMÈTRE	2022	2021	2020	2019	OBJECTIFS 2024
8	2.1	Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux	Progression des encours de crédit <i>évolution / année précédente (en pts)</i>	BRED social + filiales françaises	15% -	15% -2	17% 3	14% 2	-
	2.2	Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires	Nombre d'unités commerciales de proximité <i>évolution / année précédente (en pts)</i>	BRED social	357 -	357 -7	364 -3	367 -	-
	Nombre d'unités commerciales de proximité <i>évolution / année précédente (en pts)</i>		Filiales internationales	49 4	45 2	43 2	41 -	-	
	2.3	Durabilité de la relation clients	Proportion des clients dont l'intensité de la relation avec la BRED diminue ^(*) <i>évolution / année précédente (en pts)</i>	BRED social	9,3% 0,2	9,1% -0,6	9,7% -	- -	-
10	2.4	Protection des clients et transparence de l'offre	Part des réclamations clients pour motif information conseil avec réponse favorable	BRED social	0,4%	0,3%	0,2%	-	-
			Part des réclamations clients pour motif "opération non autorisée" avec une réponse favorable	BRED social	2,1%	1,5%	-	-	-
1	2.5	Accessibilité de l'offre et finance inclusive	Part des agences accessibles aux personnes à mobilité réduite <i>évolution / année précédente (en pts)</i>	BRED social	92,9% 2,0	90,9% 6,0	84,9% 16,6	68,3% -	-
3	2.6	Conditions de travail des salariés	Taux d'absentéisme maladie <i>évolution / année précédente (en pts)</i>	BRED social + filiales françaises	4,7% -0,8	5,5% 1,4	4,1% -0,1	4,2% -0,2	< 7,2%
			Taux d'absentéisme maladie	Filiales internationales	1,3%	1,3%	-	-	-
10	2.7	Attractivité employeur	Taux de renouvellement du personnel <i>évolution / année précédente (en pts)</i>	BRED social + filiales françaises	12,7% 0,9	11,8% 3,3	8,5% -1,8	10,3% -	< 15%
			Taux de renouvellement du personnel <i>évolution / année précédente (en pts)</i>	Filiales internationales	15,4% -1,2	16,7% 3,4	13,3% -9,6	22,9% -	-
	2.8	Gestion de l'employabilité et de la transformation des métiers	Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année <i>évolution / année précédente (en pts)</i>	BRED social + filiales françaises	94,5% 6,5	87,9% -5,6	94,8% 5,8	88,7% -10	> 80%
			Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année <i>évolution / année précédente (en pts)</i>	Filiales internationales	88,6% 20,7	67,9% -11,6	79,4% 8,2	71,3% 0	-
5	2.9	Egalité de traitement, diversité et inclusion	Part des femmes dans l'effectif cadre <i>évolution / année précédente (en pts)</i>	BRED social + filiales françaises	47,4% -0,6	48% 0,2	47,8% -	47,8% -	50%
			Part des femmes dans l'effectif cadre <i>évolution / année précédente (en pts)</i>	Filiales internationales	55,4% 5,7	49,7% 2,8	46,9% 25,6	21% -	-
13	2.10	Intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement et / ou de crédit	Part des dossiers de crédit entreprises intégrant une analyse des risques ESG <i>évolution / année précédente (en pts)</i>	BRED social	87,4% 0,6	86,8% 20,3	66,5% -	- -	100%
			Total des fonds ISR et des FCPE ISR et solidaires commercialisés (M€) <i>évolution / année précédente</i>	BRED social + filiales françaises	2476 19,1%	2080 -2,1%	2 125 X 5	439 11,7%	-
7	2.11	Financement de la transition énergétique, de la croissance verte et bleue	Financements de projets de production d'énergie renouvelable des grandes entreprises (Production annuelle en M€)	BRED social	23,3	9,45	12	74	-
			Financements de projets d'infrastructures à impacts environnemental et social positifs	BRED social	154,8	-	-	-	-
12	2.12	Notre empreinte environnementale directe	Émissions de carbone annuelles (en TeqCO2) <i>évolution / 2019</i>	BRED social + filiales françaises	34 121 -4,0%	32 013 -10,0%	32 225 -9,4%	35 554	- 10 % 2024/2019
			Émissions de carbone rapporté au PNB (TeqCO2/PNB) <i>évolution / 2019</i>	BRED social + filiales françaises	23,1 -24,5%	23,8 -21,9%	27,0 -11,4%	30,5	-
16	2.13	Respect des lois, éthiques des affaires et transparence	Part des salariés formés à la lutte anti-blanchiment	BRED social + filiales françaises	94,4%	95,7%	91,6%	96,4%	100%
			Part des salariés formés à la lutte anti-blanchiment	Filiales internationales	95,3%	-	-	-	-
	2.14	Sécurité et confidentialité des données	Part des salariés formés RGPD	BRED social + filiales françaises	79,4%	83,2%	95,9%	97,5%	100%

^(*) marché particuliers et professionnels

Les actions mises en œuvre permettent de contribuer à 11 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) répertoriés, en 2015, par les Etats membres des Nations unies dans le cadre de l'Agenda 2030.

La BRED a souhaité faire évaluer sa performance extra-financière par une agence de notation internationale, dans le cadre d'une démarche volontaire et en complément de sa déclaration annuelle de performance extra-financière.

Déclaration de performance extra financière



MOODY'S | ESG Solutions

En août 2022, la BRED a obtenu de Moody's ESG Solutions un « Sustainability Rating » de A1 qui reflète le haut niveau de qualité des performances ESG de la banque commerciale France (Métropole et DOM).

Cette notation de durabilité A1 correspond à la capacité et la volonté « avancées » de la BRED Banque Populaire d'intégrer les critères ESG (environnement, social, gouvernance) dans sa stratégie, ses opérations et la gestion de ses risques.

La méthode d'évaluation de Moody's ESG Solutions est élaborée à partir de normes internationales qui permettent d'avoir une vue d'ensemble des performances en matière de responsabilité sociale des entreprises dans les facteurs ESG pertinents pour l'activité de la BRED ainsi qu'une analyse de l'intégration de ces enjeux.

La BRED a intégré, dans son processus d'amélioration continue, les résultats de cette évaluation.

2 - NOS ACTIONS

2.1 - Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux

Enjeu : être un appui actif dans le financement de l'économie réelle, du développement local des territoires et de leurs habitants et/ou des transitions sociétales

Indicateur clé : en 2022, nos encours de crédit, sur le périmètre de la banque commerciale France et de ses filiales, ont progressé de 15 % pour s'établir à 33,4 Md€.

Notre activité de crédit continue de progresser à un rythme soutenu, après une progression accentuée en 2020 (17%), par la distribution des prêts garantis par l'Etat. Ce développement contribue à la croissance forte et continue des résultats financiers depuis 2012 (cf. pages 2-10 et 2-11 du rapport annuel).

La capacité de la BRED à financer les projets de vie et les projets professionnels de ses clients s'accroît grâce au renforcement régulier de ses fonds propres (constitués par le capital social et par la mise en réserve des bénéfices) qui ont été multipliés par 2,5 depuis 2012 et par le dynamisme de la collecte d'épargne.

La totalité de l'épargne collectée est redistribuée au niveau local, sous la forme de financements.

Pour favoriser l'accès au crédit des artisans-commerçants et des professions libérales, la BRED s'appuie sur la SOCAMA, première société de caution mutuelle en France. Créée par et pour les entrepreneurs, la SOCAMA garantit les prêts de cette clientèle, limitant ainsi, le recours à leur caution personnelle. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets de création, de développement et/ou de reprise d'entreprise. La SOCAMA est administrée par des représentants des métiers qui connaissent les professionnels et les territoires. Ces experts apportent leur savoir-faire et valident l'octroi de la garantie SOCAMA au sein de comités de crédits locaux. Cette démarche privilégie une approche humaine et de proximité.

Grâce à l'appui du cabinet Utopie, la BRED a mesuré l'impact social de son activité de financement. Ainsi, 1 million d'euros de crédit accordé par la BRED contribue à soutenir 12 emplois locaux.

2.2 - Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires

Une banque de proximité au plus près de ses territoires

Enjeu : engagement de la banque dans le soutien qu'elle peut apporter non pas en tant que financeur mais en tant qu'entreprise active sur son territoire (en tant qu'acheteur, employeur de premier plan et mécène/sponsor dans la vie sociale, culturelle et sportive de son territoire).

Indicateur clé : en 2022, le nombre d'unités commerciales de proximité (agences, centre d'affaires, cercles patrimoniaux, ...) s'élève à 357, à l'identique de 2021, sur le périmètre BRED social et filiales françaises.

Il s'élève à 49, sur le périmètre des filiales internationales, soit 4 de plus qu'en 2021.

La BRED maintient un maillage dense de ses agences, sur tous ses territoires, afin de conserver une compréhension fine des acteurs et des enjeux régionaux et de soutenir les initiatives locales.

Toutefois, l'accompagnement de proximité ne se limite pas aux seuls points d'accueil physique.

Déclaration de performance extra financière

En effet, depuis 2016, la BRED a adopté un modèle de « Banque sans distance » qui mêle proximité géographique et proximité relationnelle, en mariant le meilleur de l'humain et du digital, pour développer une relation globale de proximité, au cœur des territoires.

La crise Covid, et le recours accru au digital qui en a découlé, a accéléré l'évolution du modèle d'accueil physique des clients dans les deux réseaux métropole et outre-mer de la banque, en pérennisant un modèle d'agences 100 % conseil. Cette crise a surtout rappelé que la relation humaine demeure primordiale, le digital étant au service de l'humain.

Politique d'achat responsable privilégiant les fournisseurs locaux et le secteur adapté

Dans le domaine des achats, la BRED s'inscrit dans la démarche du Groupe BPCE (Projet PHARE) qui est signataire depuis décembre 2010 de la charte relation fournisseurs responsable.

L'objectif est de faire évoluer les relations entre clients et fournisseurs afin de construire, dans un cadre de confiance réciproque, une relation durable et équilibrée entre ces derniers, ceci afin de soutenir l'économie nationale en privilégiant les démarches partenariales, le dialogue et le savoir-faire des professionnels de l'achat.

A ce titre, la BRED privilégie les fournisseurs locaux. Sur le périmètre Bred social et filiales françaises, près de 96% de ses fournisseurs actifs sont basés sur ses territoires.

Une clause d'adhésion à la « Charte Achats Responsables BPCE » est intégrée aux contrats avec les fournisseurs. En cohérence avec cette Charte, la politique achat de la BRED privilégie les achats auprès du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), contribuant à une économie plus inclusive en soutenant l'emploi de personnes qui en sont éloignées.

La BRED fait ainsi régulièrement appel aux Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) et Entreprises Adaptées (EA) comme : ANRH (standard téléphonique), Cedatra (Fournitures de bureau), ATF GAIA (Reconditionnement DEEE), Fastroad (traitement du courrier et transport de collaborateurs), le petit plus (Gestion des déchets papiers et cartouches), l'Atelier du courrier (prestations logistiques et expédition courrier et Documenthom (numérisation des dossiers clients en agence).

Enfin, la BRED s'est engagée contractuellement avec ses fournisseurs et ses sous-traitants à garantir le respect des conditions relatives au Droit du Travail. Cette politique se traduit par l'intégration de la clause relative au travail clandestin aux contrats ou avenants signés cette année. Les contrats de sous-traitance portent sur des activités supports qui ne relèvent pas des métiers sensibles de la banque.

Une clause RSE est intégrée dans la charte interne de la Direction des achats de la banque portant sur la prise en compte de critères extra financiers dans le choix des fournisseurs.

Employeur local de premier plan

La BRED est un employeur local clé sur ses territoires, de manière indirecte avec les fournisseurs, mais aussi de manière directe via son réseau d'unités commerciales et ses sièges.

Le Groupe BRED emploie 5 989 collaborateurs, dont 1 534 dans ses filiales internationales, contre 5793 collaborateurs dont 1428 dans ses filiales internationales en 2021.

Depuis plus de 20 ans, la BRED accueille, chaque année, près de 300 alternants en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation, pour des postes à pourvoir à Paris, en Région Parisienne, en Normandie et dans les DOM-TOM.

Politique de mécénat principalement axée sur l'égalité des chances, la transmission du savoir, l'entrepreneuriat.

La Banque Populaire soutient l'insertion économique et sociale des personnes en difficulté, afin de contribuer à la cohésion sociale des territoires. Elle est également en lien étroit avec le secteur de l'enseignement et dans ce cadre elle soutient plusieurs initiatives pédagogiques visant à favoriser l'accès au savoir. Le budget « Mécénat, Fondation et Partenariats » s'est élevé à 2M€ en 2022 contre 953K€ l'an passé.

L'empreinte coopérative et sociétale, fondée sur l'ISO 26 000, valorise l'engagement sociétal de la BRED, en mesurant et en qualifiant ses actions de responsabilité sociétale et coopérative envers les sociétaires, les administrateurs, les collaborateurs, les consommateurs, les fournisseurs et sous-traitants, mais aussi l'environnement et la société civile.

Le niveau d'engagement de la BRED s'est élevé à 3,98 M€ en 2022, contre 2,25M€ en 2021.

L'égalité des chances est l'axe principal de la politique de mécénat de la banque.

Déclaration de performance extra financière

Depuis 2018, la BRED est très impliquée dans le programme « Prépa HEC pour Tous » de la Fondation HEC qui offre des bourses et un accompagnement à des étudiants en classes préparatoires aux concours des grandes écoles de commerce, sélectionnés en fonction de leur mérite scolaire et de critères sociaux. Elle participe également au dispositif « HEC Stand UP » en outre-mer qui forme des femmes, en situation d'exclusion, à l'entrepreneuriat.

En 2022, les femmes de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion disposant d'une forte volonté d'entreprendre ont pu solliciter la formation HEC Stand Up, créée en 2012.

Cette formation est un programme d'Égalité des Chances d'HEC Paris, soutenu par la BRED qui a pour objectif de permettre aux femmes de tous horizons sociaux et culturels d'accéder à cette formation experte pour mener à bien leur projet entrepreneurial et se lancer rapidement, gratuitement.

La BRED a été jury du prix Exécutive Education de la Fondation HEC 2022, dont elle est partenaire.

Ce prix est décerné chaque année, il récompense les meilleurs mémoires et thèses des étudiants des différents programmes de l'Ecole. Cette année, Ksenia Etcheverry a été récompensé pour son travail de recherche portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion de la communication de crise.

La banque était également partenaire, en 2022, du programme Eloquentia@HEC qui s'adresse à 75 lycéens issus principalement de quartiers prioritaires dont l'objectif est de développer la confiance en soi à l'oral, de maîtriser la gestion de son corps et de sa voix, d'apprendre à mieux se connaître : une expérience unique et inoubliable, selon les participants.

Avec le Collège de France, la BRED soutient le programme « Campus pour l'innovation des Lycées », destiné à la diffusion des savoirs les plus en pointe, notamment dans le domaine des sciences économiques, à destination des Lycées des zones urbaines défavorisées et des zones rurales. En 2022, elle a été le mécène exclusif des Journées du Patrimoine du Collège de France avec une exposition culturelle exceptionnelle consacrée à Champollion.

La BRED est mécène du Café de l'Avenir depuis sa création en 2006. Cette association a pour objectif d'aider de jeunes diplômés en difficulté à trouver leur premier emploi. L'association compte actuellement 70 accompagnateurs bénévoles, professionnels expérimentés, du monde de l'entreprise qui s'impliquent pour aider les jeunes à trouver leur premier emploi.

En 2022, la banque a participé à une table ronde, organisée par l'association, sur le thème très actuelle : « accélération des transformations digitales : quels impacts sur les métiers ? ».

A l'occasion de l'Assemblée générale de la BRED, qui s'est déroulée en Normandie, au mois de mai, le dispositif ministériel « Sciences à l'École », a reçu le prix de la Fondation BRED. Ce programme a pour objectif de soutenir et de promouvoir la culture scientifique et technique dans les collèges et dans les lycées, auprès des élèves des voies générale, technologique, professionnelle et ceux des classes post-baccalauréat : plus de 30 000 élèves sont impliqués dans ce dispositif.

À la Martinique, la BRED est partenaire de l'Internat de la Réussite qui forme des étudiants en classes préparatoires aux concours des grandes écoles.

À la Guadeloupe, la banque est mécène du festival littéraire « Lire au Grand Large » qui a pour objectif de redonner à la lecture une place plus grande dans les pratiques de loisirs. Cette action s'inscrit plus largement dans un projet de lutte contre l'illettrisme et d'accès au savoir.

En 2022, un partenariat avec l'Alliance Française Paris permet à la BRED d'agir également en faveur de l'égalité des chances sur ses territoires lointains en Asie du Sud Est et en Océanie : un programme de bourses pour quatre étudiants en provenance des Fidji, du Vanuatu, du Cambodge et du Laos a été financé afin de couvrir leurs frais de scolarité et de logement.

Créée par et pour les entrepreneurs, l'entrepreneuriat fait partie de l'ADN de la BRED.

De nombreux partenaires matérialisent cette dimension. Notamment avec l'Adie (l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique), avec qui la BRED et ses consœurs du réseaux Banques Populaires, entretiennent un partenariat

Déclaration de performance extra financière

historique. L'Adie finance des auto-entrepreneurs avec son dispositif de micro-crédit accompagné, ce qui contribue pleinement au développement économique, social et humain des territoires.

La BRED soutient l'entrepreneuriat des jeunes, notamment via le dispositif « Je deviens Entrepreneur #jeune » et le concours Créadie (Prix Jeunes - Banque Populaire dédié, d'envergure nationale et régionale) et à travers l'abondement en régions de fonds de prêts d'honneur jeunes.

Cette année, la BRED a noué un nouveau partenariat avec Odyssée Business Game School qui a pour objectif prioritaire de lutter contre le décrochage scolaire en favorisant la réussite éducative à travers la sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'initiation à la gestion d'entreprise.

À la Réunion, la BRED rejoint le Fonds "Réunion des Talents" qui œuvre dans les domaines de l'art, la culture, mais également de la solidarité, de l'environnement, du sport et de la santé. Ce fonds de dotation a pour ambition de dynamiser, et promouvoir la culture à la Réunion, pour que les artistes locaux puissent vivre pleinement leurs passions. Sur ce territoire, la banque est également associée à la « Fondation Fond 'Ker » qui encourage le développement économique des entreprises réunionnaises dans une logique de cohésion sociale et d'entraide.

En matière de cohésion sociale, la BRED est membre fondateur de la Fondation de la 2^{ème} Chance qui a pour objet d'accompagner la réinsertion de personnes ayant traversé de lourdes épreuves de vie. Elle est également mécène d'Habitat et Humanisme Île-de-France qui lutte contre le mal logement et les exclusions sociales.

Également partenaire de Sol Solidaire, la BRED contribue à la lutte contre la précarité énergétique et œuvre pour la transition écologique de logements sociaux.

Enfin, notre dispositif de parrainage solidaire permet de reverser, à chaque ouverture de compte parrainée par un client, 5 € à l'une des associations suivantes : Médecins Sans Frontières, la Fondation pour la Recherche sur Alzheimer et la Jeunesse au Plein Air. Le montant total reversé en 2022 s'est élevé à 50,4K€.

Soutien actif à l'entrepreneuriat local et au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

La BRED est active au sein de plusieurs Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire sur ses territoires. Par exemple, son partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Seine-Saint-Denis a pour objectif d'accompagner les porteurs de projets et entrepreneurs du département. La banque intervient au Forum Réussir en Seine-Saint-Denis, participe au jury les Trophées Espoirs de l'économie locale et aux programmes Start et Boost Entrepreneurs.

Sur chacun de ses territoires, la BRED soutient l'action des organisations professionnelles : CCI, Chambres des métiers et de l'Artisanat (CMA), Chambres d'agriculture, Association/Fédérations de commerçantes et d'artisans, Professionnels de santé, etc. Elle participe financièrement à des prix, comme le célèbre Prix Stars & Métiers ou celui de la dynamique agricole.

La BRED est partenaire premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 qui se dérouleront du 26 juillet au 11 août 2024, puis du 28 août au 8 septembre 2024. A ce titre, elle offrira de nombreuses opportunités économiques et de créations d'emplois sur l'ensemble du territoire français, en adhérent au dispositif Entreprendre 2024.

Les TPE, PME ou un acteur de l'Économie Sociale et Solidaire se verront faciliter l'accès aux opportunités économiques liées aux Jeux Olympiques et notamment aux appels d'offres publiés par Paris 2024 et la société de livraison des ouvrages olympiques. Construction, tourisme, organisation...

De nombreux secteurs d'activité sont concernés et permettent à chaque entrepreneur de candidater directement.

2.3 - Durabilité de la relation clients

Enjeu : qualité du service client, satisfaction de la clientèle.

Indicateur clé : la proportion de clients, particuliers et professionnels, dont l'intensité de la relation avec la BRED a diminué, s'élève à 9,3 % en 2022, en légère hausse de 0,2 points par rapport à 2021.

Il demeure toutefois en retrait de 0,4 points par rapport à 2020 avec une progression du nombre de clients « actifs » de près de 6%.

Déclaration de performance extra financière

Cet indicateur, calculé sur le périmètre BRED SA, constitue une des priorités de la politique commerciale.

Particulièrement attachés à la satisfaction de ses clients, La BRED a mis en place un dispositif complet d'écoute et d'enquêtes. Ainsi, les processus d'accueil et de prise en charge des clients sont testés sur l'ensemble de nos réseaux au travers d'un programme régulier d'appels mystères.

Le plan d'amélioration continue de l'expérience client est présenté page 2-3 du rapport d'activité intégré au rapport de gestion

La perception de nos clients sur les prestations demeure à un bon niveau, comme le confirme l'enquête qualité annuelle réalisée auprès de la clientèle « Entreprises ». En effet, 94% des clients des Centres d'affaires sont satisfaits de la BRED en tant que banque pour les entreprises (source : enquête CAF 2022). Ils sont 95% à être satisfaits des prestations de la banque en ce qui concerne les moyens de paiements (enquête Moyens de Paiement 2022)

Les clients particuliers et professionnels sont, quant à eux, satisfaits aussi bien de la qualité de l'entretien avec leurs conseillers (88 %, source QHD Conseil 2022) que des outils digitaux mis à leur disposition : 93 % du site internet et 93 % de l'application mobile (source : SAE 2022).

En 2022, un tableau de bord qualité global BRED a été mis en place et regroupe plus de 120 indicateurs issus de toutes les directions de la banque. Il a pour vocation de renforcer le pilotage de la qualité, et de repérer rapidement des problématiques qui pourraient affecter la qualité de nos services auprès des clients. Les outils de mesure de satisfaction clients déjà existants les années précédentes, ont été reconduits.

2.4 - Protection des clients et transparence de l'offre

Enjeu : respect de l'éthique dans la vente et le conseil, facilité pour les clients d'exercer leur droit de rétractation, transparence des offres et marketing responsable, gestion des réclamations.

Indicateurs clés : en 2022, les réclamations pour motif « Information - conseil », avec une réponse favorable, ont représenté 0,4 % de l'ensemble des réclamations, contre 0,33% en 2021.

Les réclamations pour motif « opération non autorisée » avec une réponse favorable ont représenté, quant à elles, 2,1% (contre 1,55% en 2021). Ces indicateurs sont calculés sur le périmètre BRED social.

L'évolution de ces indicateurs est liée à l'augmentation des réclamations reçues en 2022 (plus de 39 %), portant majoritairement sur des fraudes à la carte bancaire.

Le département marketing est garant de la pertinence et de la qualité des produits ou services proposés aux clients de la BRED. Un Comité commercial, mobilisant les différentes expertises existantes au sein de l'entreprise (marketing, commercial, juridique, finances, risques, systèmes d'information, conformité) se réunit régulièrement pour valider les nouveaux produits et services bancaires et financiers destinés à la clientèle.

En complément, le Comité des Nouveaux Process et Nouveaux Produits (CNPNP) se réunit à minima 11 fois par an et s'assure d'un niveau de maîtrise satisfaisant des risques liés, notamment, à la commercialisation des produits auprès de la clientèle par la prise en compte des diverses exigences réglementaires, juridiques, conformité, risques financiers et fraude. Ce dispositif s'applique aux nouveaux produits et services, aux transformations significatives de produits et services ou modifications substantielles de processus, ainsi qu'aux nouveaux modes de commercialisation ou nouvelles cibles de clientèle concernant le périmètre BRED social et ses filiales françaises.

Cette procédure de validation des nouveaux produits, avant leur mise en marché, permet de répondre au critère de l'article L. 225 de la Loi Grenelle 2 sur les mesures engagées en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs. Ces mesures s'ajoutent à la réglementation bancaire déjà très stricte sur la protection des consommateurs. La BRED n'a pas de dispositif d'étiquetage systématique de la RSE sur l'ensemble de ses produits bancaires.

Le rapport des risques intégré dans le rapport annuel de gestion fait référence au dispositif de traitement des réclamations aux pages 5-47 et 5-48. Ce dispositif est complété par un plan d'amélioration continue de l'expérience client présenté page 2-3 du rapport d'activité intégré au rapport de gestion. Par ailleurs, les moyens mis en œuvre pour la protection de la clientèle, la gouvernance et la surveillance des produits sont précisés page 5-44.

Déclaration de performance extra financière

Par ailleurs, la BRED n'a pas connu en 2022 de sanction pour comportement anticoncurrentiel ou infraction aux lois antitrust et pratiques monopolistiques.

En parallèle des différents comités, la BRED est attentive à la perception, par nos clients, de l'information et des conseils prodigués.

2.5 - Accessibilité de l'offre et finance inclusive

Accès des personnes en situation de handicap

Enjeu : lutte contre toute forme de discrimination envers la clientèle sur la base de l'appartenance religieuse ou ethnique, du genre, de l'âge, de l'orientation sexuelle, etc. Maillage territorial des agences physiques, offres ou canaux adaptés aux clients les plus vulnérables, fragiles ou les plus âgés, accessibilité des offres sur plusieurs canaux de distribution (internet, agence, téléphone).

Indicateur clé : en 2022, 92,9 % de nos agences métropolitaines et ultramarines sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. 10 disposent de dérogations et 5 sont déclarés non accessibles PMR (les sites ne permettant aucun travaux d'accessibilité).

Soucieuse de favoriser l'accès à ses services bancaires à tous ses clients, sans discrimination, la BRED a déployé depuis des années de multiples initiatives en faveur des personnes en situation de handicap pour se rapprocher le plus possible des exigences requises par le décret de 2005 sur l'accès aux personnes handicapées, en installant par exemple, sur les automates et les distributeurs (DAB), des touches en braille, et surtout en les rendant accessibles en hauteur aux personnes en chaise roulante.

En conformité avec le décret 2017- 431 du 28 mars 2017, la BRED dispose d'un registre d'accessibilité à ses locaux commerciaux.

Par ailleurs, la BRED a étendu son accessibilité par téléphone aux personnes sourdes et malentendantes, à l'ensemble de son centre de relation clientèle, grâce à son partenaire ACCEO.

Grâce à une application gratuite, disponible sur smartphone ou sur tablette, les clients sourds et malentendants sont mis en contact avec un interprète (Langue des Signes Française) ou un transcripateur (Transcription Instantanée de la Parole) en fonction du mode de communication choisi. Ce dernier se met en relation téléphonique avec le centre de relation clientèle de la banque et, durant tout l'entretien, traduit instantanément les échanges.

Clients en situation de fragilité financière

En 2016, la BRED a déployé la charte AFECEI^[1] d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement. Celle-ci s'adresse aux personnes physiques bancarisées ou bénéficiaires de services financiers des entités du groupe, n'agissant pas pour des besoins professionnels. Ses actions de prévention de l'exclusion bancaire et de suivi des clients en situation de fragilité financière ont pu être objectivées à travers le premier reporting des indicateurs remonté en juin par BPCE à l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

La BRED a engagé, depuis 19 ans, une démarche fondée sur l'écoute et le dialogue pour mieux cibler et répondre aux besoins des clientèles fragiles ou en difficulté financière. Elle avait ainsi pris l'initiative d'une démarche d'accompagnement spécifique contre l'exclusion bancaire et le surendettement rejoignant ainsi et en s'y conformant, l'attention des pouvoirs publics et de la société civile.

Cette démarche a pour objectif de créer une relation sereine grâce à des accompagnements spécifiques qui commencent dès le quotidien de la relation bancaire. En effet, la BRED rappelle régulièrement aux chargés de compte de porter une attention particulière aux clients dont la situation personnelle ou professionnelle se dégrade (maladie, perte d'emploi, accident de la vie, etc.). Il s'agit d'intervenir en amont, pour prévenir des difficultés financières potentielles.

Si néanmoins, la situation d'un client se dégrade, il est alors confié à une équipe spécialisée, le service de recouvrement amiable (SRA). L'objectif de ce service est de réaliser un état des lieux avec chaque client et de mettre en place une démarche qui allie à la fois la rigueur, le sens humain et la pédagogie. Il s'agit de mettre à leur disposition une

[1] AFECEI : l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement a élaboré une charte professionnelle qui a valeur réglementaire.

Déclaration de performance extra financière

opportunité de prévention ou de réduction de l'endettement par un réaménagement de leur dette et par un accompagnement humain de leur redressement financier. En d'autres termes, il convient d'accompagner la personne en difficulté pour mieux comprendre sa situation et l'aider à s'en sortir.

En 2022, plus de 80 % des encours de prêts et crédits détenus par des clients particuliers et professionnels pris en charge par le SRA ont été régularisés, ce qui a permis de réaffecter ces clients auprès de leur gestionnaire d'origine, en agence.

Pour les clients les plus fragiles ou ayant fait l'objet d'un plan de restructuration important, ils restent affectés en gestion au sein de l'agence Hauban. Cette agence a pour objectif de poursuivre cet accompagnement pendant quelques mois et de donner au client de bonnes pratiques de gestion avant de rejoindre son agence de proximité.

L'agence Hauban a également la mission de gérer les clients relevant du droit au compte et du surendettement.

En métropole, plus de 10 000 clients ont été gérés au SRA en 2022, dont 4 900 particuliers au moyen d'une équipe de 11 gestionnaires et d'un manager. En outremer, 5 000 comptes ont été gérés au SRA grâce à une équipe de 13 gestionnaires et de 3 managers.

La BRED poursuit son engagement à apporter des solutions concrètes aux enjeux actuels d'inclusion bancaire et de limitation des frais d'incidents. Notamment en exonérant automatiquement les frais de rejet de prélèvement représenté pour tous ses clients et éviter ainsi de générer la perception d'incidents en cascade.

L'engagement mutualiste de la BRED est d'accompagner ses clients en favorisant l'inclusion bancaire, en aidant les clients à mieux gérer et maîtriser leur budget, ainsi qu'en limitant les frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement ⁽¹⁾.

L'engagement d'être aux côtés de ses clients conduit la BRED à contacter individuellement chaque client en situation de fragilité financière en utilisant les moyens d'informations et de communication les plus appropriés.

L'accompagnement de nos clients en situation de surendettement se traduit par une prise en charge de qualité par un service et une équipe dédiés tout au long de la procédure de surendettement.

Le dispositif dédié à la clientèle en situation de fragilité financière, si le client y est éligible, permet de bénéficier d'une offre complète de services bancaires au quotidien à un tarif maîtrisé d'un euro par mois. En optant pour l'offre OCF, le plafond mensuel de frais d'incidents ⁽¹⁾ est alors de 16,50 euros par mois pendant toute la durée de détention de l'offre.

Par ailleurs, le service d'alerte par SMS, inclus dans l'offre OCF, permet à nos clients d'être informés sur la situation de leur compte et de contacter leur conseiller.

Il existe trois critères de détection de fragilité financière :

- critère 1 : un montant des ressources portées au crédit du compte inférieur au SMIC ⁽²⁾ national et au moins 5 frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement ⁽³⁾ au cours d'un même mois.
- critère 2 : une inscription pendant trois mois consécutifs au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiement de chèques (FCC) au titre d'un chèque impayé ou d'une déclaration de retrait de carte bancaire. La BRED plafonne les frais d'incidents ou d'irrégularités ⁽³⁾ à 25 euros par mois pendant toute la période où le client se trouve dans cette situation, avec une durée minimale de trois mois.
- critère 3 : la recevabilité d'un dossier déposé à la commission de surendettement.

La BRED plafonne les frais d'incidents ou d'irrégularités ⁽³⁾ à 25 euros par mois pendant toute la durée de la procédure devant la commission de surendettement quelle que soit la mesure du plan (y compris lorsque la dette a été effacée) jusqu'à la fin de l'inscription au Fichier des Incidents de Crédit aux Particuliers (FICP) au titre d'une mesure de traitement du surendettement.

Les offres réglementaires destinées à la clientèle fragile financièrement (OCF) et aux clients bénéficiant de l'offre Services bancaire de base (SBB) sont présentes sur le site institutionnel de la BRED et consultables également dans les conditions tarifaires.

⁽²⁾ SMIC net mensuel sur la base des 35 heures hebdomadaires.

⁽³⁾ Liste des frais concernés : commissions d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, et frais d'opposition de la carte par la banque.

Déclaration de performance extra financière

Accompagnement des entreprises en difficulté

La BRED accompagne les entreprises en difficulté via le Pôle Retournement dédié à cette clientèle. Intégrée à la Banque de Grande Clientèle au sein de la Direction des Entreprises Industrielles, cette équipe, composée d'experts, suit environ 650 entreprises issues de tous les secteurs d'activité.

Elle propose différentes solutions de financements (court, moyen, long terme) adaptées à chaque situation, en lien avec les professionnels des procédures de prévention et des conseils à destination de ses clients ou prospects. A travers cette offre, les entreprises en retournement, y compris dans les situations les plus difficiles, peuvent bénéficier de la gamme complète des services et conseils proposés par la BRED.

Majeurs protégés

Depuis plus de 20 ans, la BRED, avec son service de gestion des mesures de tutelle, s'engage avec force sur le marché des majeurs protégés en lien direct avec les mandataires de justice pour majeurs protégés ou les associations tutélaires désignées par le juge des tutelles en métropole et en Outre-Mer.

Pour répondre aux besoins bancaires de cette population, la BRED a su développer des services spécifiques qui facilitent la vie des majeurs protégés mais aussi des différents responsables des tutelles.

Les équipes en charge de ce service effectuent un travail de formation auprès des personnels en agence pour bien accueillir cette population mais aussi pour gérer les signalements d'abus de faiblesse que pourrait constater le réseau.

2.6 - Conditions de travail des salariés

Enjeu : veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs, développer leur qualité de vie au travail, assurer la prévention des risques psycho-sociaux, du harcèlement moral et/ou sexuel, de l'accidentologie, s'assurer de l'adéquation des mesures disciplinaires, favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, offrir un environnement de travail adapté.

Indicateur clé : sur le périmètre BRED social et ses filiales françaises, le taux d'absentéisme maladie s'est élevé à 4,65% en 2022 en diminution de près de 1 point par rapport à 2021. Cette évolution est liée à la fin de l'épidémie de COVID. Ce taux demeure inférieur à l'objectif fixé de 7,2%, basé sur la moyenne des taux d'absentéisme des deux dernières années du secteur des Services du Baromètre de l'Absentéisme® et de l'Engagement d'Ayming.

Indicateur clé : sur le périmètre des filiales internationales, le taux d'absentéisme maladie s'est élevé à 1,33 % en 2022 en légère progression par rapport à 2021 (+ 0,08 point). En janvier 2021, un nouvel accord relatif à la Qualité de Vie au Travail (QVT) a été signé au niveau de la branche pour une durée de trois ans.

La démarche de QVT, préconisée au sein de la BRED, a pour objectif de renforcer son attractivité, d'améliorer l'engagement, la motivation professionnelle et la fidélisation de l'ensemble des collaborateurs, tout autant que de réduire le stress au travail et de diminuer l'absentéisme.

A la suite de cet accord, la BRED a entrepris une négociation avec ses propres représentants. Un accord a été trouvé avec 3 organisations syndicales. Il porte sur des sujets variés comme les aménagements de nos organisations, notre informatique, la régulation de la charge de travail, le droit à l'erreur, le droit à la déconnexion, le management participatif, la mise en place d'équipe auto-régulée, la transparence sur le résultat des challenges commerciaux ou la gestion des incivilités. Tous ces sujets correctement traités devraient à notre sens améliorer les conditions de travail de nos salariés, gage de développement de notre banque.

Equilibre vie professionnelle- vie privée

La direction de la BRED est soucieuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. Depuis près de vingt ans, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel.

Déclaration de performance extra financière

En 2022, sur le périmètre BRED social et filiales françaises, près de 8 % des collaborateurs en CDI ont opté pour un temps partiel, dont 88 % de femmes.

La BRED a mis en place le télétravail, par accord d'entreprise au cours de l'année 2016, renouvelé en 2021, afin de donner la possibilité aux collaborateurs dont le métier le permet, de travailler, un ou deux jours par semaine, à distance depuis leur domicile.

Grâce à une communication plus adaptée en faveur de cet accord, plus de 1000 collaborateurs ont eu accès, hors mesures spéciales mises en place en période de crise sanitaire, au télétravail. Par ailleurs, cette dernière version de l'accord télétravail permet aux collaborateurs du réseau de réaliser leur formation réglementaire depuis leur domicile et cela 4 jours par an.

Comme pour l'exercice précédent, en raison de la crise sanitaire, une autre version de notre accord de télétravail a été déployée : le travail à distance. Ainsi, la majorité des salariés des fonctions support a pratiqué le travail à distance, durant les périodes requises par les pouvoirs publics.

Santé, sécurité

Il existe à la BRED un plan d'actions contre le stress au travail qui va être remplacé par l'accord sur la QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail).

Dans ce cadre, la BRED a mis en place, en novembre 2020, une ligne dédiée efficace, externe, d'aide et de soutien psychologique, indépendante, garantissant le respect de l'anonymat et la confidentialité des échanges « Qualisocial ». Cette ligne d'écoute est proposée à tous les collaborateurs afin qu'ils puissent échanger avec un professionnel. Elle est notamment promue à chaque incivilité, par le service sécurité et est aussi recommandée par notre service social du travail.

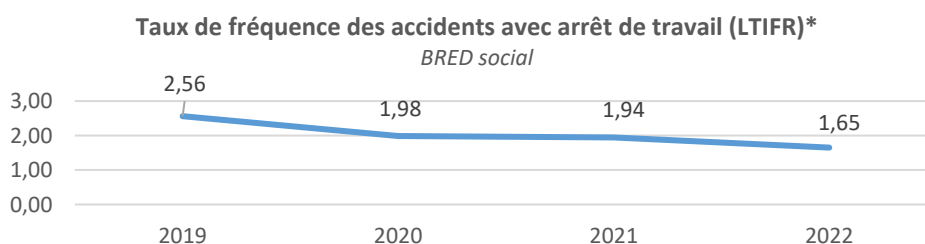
Une visite médicale obligatoire est prévue tous les cinq ans pour chaque collaborateur. Il est à noter qu'à la BRED cette visite, pour les collaborateurs bénéficiant de la médecine autonome, a lieu tous les deux ans.

En complément, la Direction de la BRED a opté pour l'extension de son service médical autonome du travail à l'ensemble des collaborateurs de la métropole.

La régularité des visites, comme l'accompagnement des salariés seront, par conséquent, plus efficaces.

A titre d'exemple, pendant la pandémie, le service médical autonome du travail a organisé des campagnes de vaccination pour les collaborateurs de la banque relevant de son périmètre, ce qui n'a pu être mis en place via les médecines interentreprises. Depuis, ce dispositif est maintenu, en plus d'une vaccination pour la grippe saisonnière.

Le taux de gravité et le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt sont suivis par la Direction et de manière transparente par les partenaires sociaux, qui sont informés chaque trimestre de l'évolution du nombre de ces accidents. Les médecins du travail, internes à la BRED, réalisent des visites plus régulières.



* Nombre d'accidents ayant entraîné une perte de temps de travail, pour 200 000 heures travaillées.

Sur le site intranet de la BRED, une rubrique spécifique est à la disposition de la médecine du travail pour prévenir un certain nombre de risques comme les troubles musculo squelettiques ou les risques psychosociaux et lutter contre l'addiction au tabac.

Par ailleurs, des formations sont régulièrement organisées pour préparer les nouveaux entrants qui rejoignent le réseau commercial à d'éventuelles agressions (incivilités, attaques à main armée). De même, la prévention des incivilités et leur accompagnement par la hiérarchie font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière portée à la connaissance de chaque collaborateur leur rappelant la conduite à tenir selon les circonstances rencontrées. A ce sujet, un point

Déclaration de performance extra financière

trimestriel est réalisé avec les partenaires sociaux dans le cadre de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail).

Consciente de l'importance de l'activité sportive et des activités culturelles dans la satisfaction au travail, la BRED facilite ces activités, notamment en octroyant une subvention à ces quatre Comités Social Et Economique, correspondant à 2,23 % de la masse salariale. Elle met ainsi des douches à la disposition des collaborateurs dans ses deux principaux sièges, ainsi que des salles à la disposition des collaborateurs participant à la chorale ou à la troupe théâtrale. Des zones de convivialité sont mises à la disposition des collaborateurs des sièges de Paris et Joinville, telles des cafétérias et zones de repos.

Une association sportive BRED rassemble par ailleurs plusieurs disciplines. Créée il y a 65 ans, l'Association Sportive de la BRED prône « le sport pour tous » en permettant à tous les collaborateurs de la BRED et à leur famille d'avoir accès à une pratique sportive. L'AS BRED compte plus de 500 pratiquants, avec le parfait équilibre femmes hommes, 20 disciplines (course à pied, football, natation, golf, fitness, yoga...). Le site ([AS BRED](#)) rend particulièrement simple l'inscription à une section et la prise de contact avec son responsable. La longévité exceptionnelle de cette association sportive d'entreprise est due à son esprit d'équipe et à la forte cohésion de ses membres bénévoles.

Dialogue social

La BRED et ses filiales offrent, à leurs collaborateurs, un environnement dynamique et des perspectives stimulantes. La totalité des collaborateurs travaillant en France sont couverts par la convention collective de la Branche Banque Populaire, un institut de prévoyance et une complémentaire santé issue du monde mutualiste (Malakoff Médéric).

En Métropole et Outre-Mer, l'organisation des instances représentatives du personnel de la BRED se structure autour d'un CSE (Comité Social et Économique) central et 4 CSE subordonnés et de 4 CSSCT (commission santé sécurité et conditions de travail).

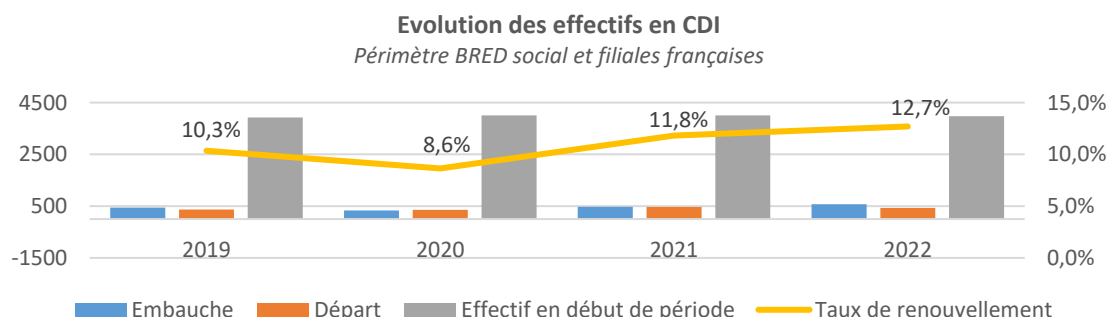
En 2022, le CSE central a été convoqué 4 fois (2 fois en séance ordinaire, 2 fois en séance extraordinaire). Une séance extraordinaire du CSEC avait pour sujet la crise en Ukraine. La CSSCT de la Métropole a, quant à elle, été convoquée 5 fois. Se sont tenues 13 séances de CSE de Métropole au lieu des 9 prévues dans l'accord, et cela, pour maintenir le dialogue avec les partenaires sociaux et présenter des sujets d'actualité et d'organisation de la BRED.

2.7- Attractivité employeur

Enjeu : gestion et développement des carrières attractives, politique de rémunération attractive, évaluations positives de la marque employeur, facilité d'attraction des talents dans un marché compétitif.

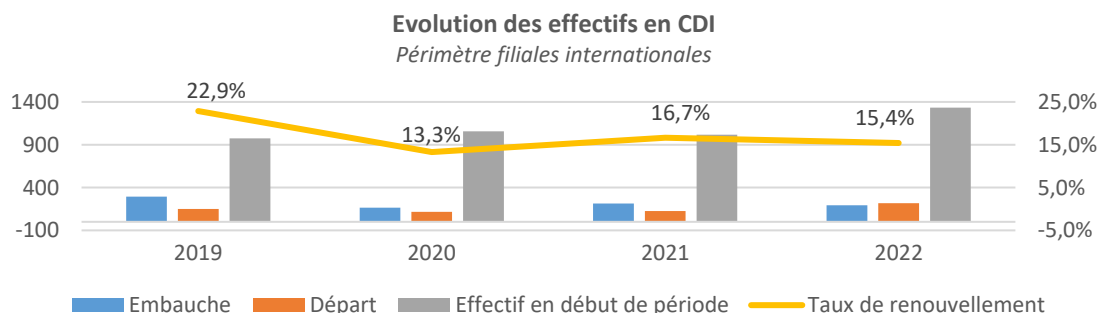
Indicateur clé : sur le périmètre BRED social et filiales françaises, le taux de renouvellement du personnel s'est élevé à 12,7% en légère augmentation par rapport à 2021 (11,8%).

Ce taux, principalement impacté par la dynamique du marché de l'emploi en Île-de-France, demeure à un niveau inférieur au seuil maximum fixé à 15 %, basé sur une étude de l'INSEE, en 2021, qui conclut que le taux de rotation du personnel moyen est inférieur à 15%.



Déclaration de performance extra financière

Sur le périmètre des filiales internationales, le taux de renouvellement du personnel s'élève à 15,4% en diminution de 1,2 point.



La BRED est une entreprise attractive comme l'atteste le nombre élevé et la qualité des recrutements. Cette attractivité est entretenue par les excellents résultats financiers de la BRED qui lui permettent de développer une politique de rémunération, de gestion des carrières et de formation particulièrement performante.

Le détail de ses actions est précisé dans les paragraphes 2.6, 2.8 et 2.9 de ce rapport, ainsi que dans le bilan social et le rapport financier.

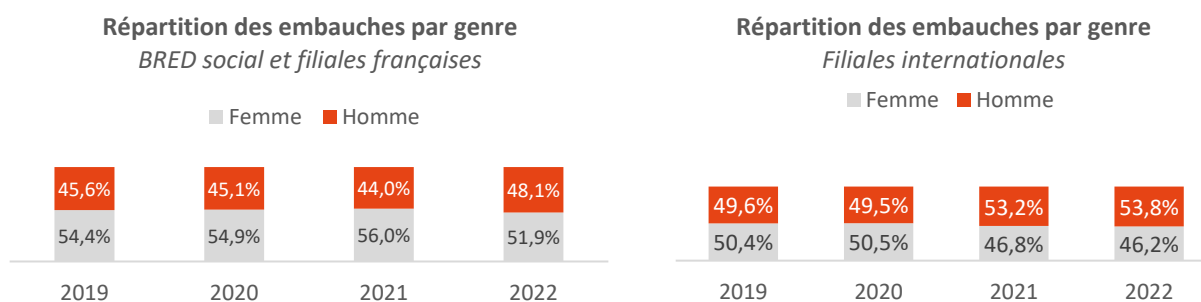
Politique de recrutement

La politique d'emploi de la BRED est sous-tendue par une perspective d'emploi à long terme de ses salariés qui se retrouve dans la proportion élevée de contrat à durée indéterminée (97,5% en 2022), confortant son souhait de s'inscrire dans une perspective d'employeur socialement responsable.

Elle a ainsi réalisé en 2022, 904 embauches dont 244 contrats d'alternance, sur le périmètre BRED social et filiales françaises et 383 sur le périmètre filiales internationales.

Sur ces 1 287 embauches, près de 60% sont en contrat à durée indéterminée.

Par ailleurs, convaincue que la mixité au sein de l'entreprise constitue un facteur de complémentarité, de cohésion sociale et de richesse, la BRED veille à l'équilibre des embauches entre les femmes et les hommes.



Valorisation des talents, développement des compétences et fidélisation des collaborateurs

Un entretien annuel d'appréciation périodique d'activité (APA), formalisé, est réalisé par la hiérarchie de chaque collaborateur. Il s'agit là d'un acte de management essentiel pour motiver, évaluer la réalisation des objectifs, suivre l'évolution des compétences en rapport avec l'activité, recommander et suivre les améliorations à apporter.

En complément, un entretien d'évolution de carrière est réalisé, tous les deux ans, pour repérer les besoins de formation, prévoir les évolutions possibles et participer ainsi aux orientations de carrière des collaborateurs placés sous sa responsabilité.

2.8 - Gestion de l'employabilité et de la transformation des métiers

Enjeu : efficacité de la gestion prévisionnelle des carrières, adaptation de la formation, adéquation des compétences avec la stratégie de l'organisation, pérennité des savoir-faire clés pour la continuité de l'activité, notamment dans le cas des réorganisations.

Indicateur clé : En 2022, 94,5 % des salariés du périmètre BRED social et filiales françaises, ont suivi au moins une formation. Cet indicateur, en progression de 6,5 point par rapport à 2021, reste bien au-dessus de l'objectif minimum de 80 %.

Sur le périmètre des filiales internationales, 88,6 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2022.

La transformation des activités et des métiers au sein de la BRED implique un accompagnement renforcé des salariés pour leur permettre de développer les compétences nécessaires à leur évolution. Cela concerne tant les compétences nouvelles à développer, que les compétences qui méritent d'être renforcées en vue de faciliter le parcours professionnel des salariés.

Dans ce contexte, la BRED a fait de la formation un axe fort de sa politique en faveur de l'employabilité de tous ses salariés.

Plan de développement des compétences

Ce plan s'adresse à tous les collaborateurs, à tous les moments de leur carrière, et s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (loi n°2014-288 du 5 mars 2014).

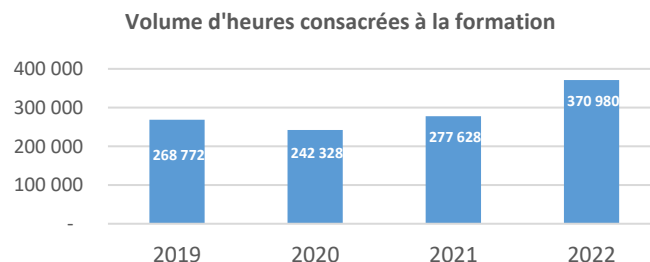
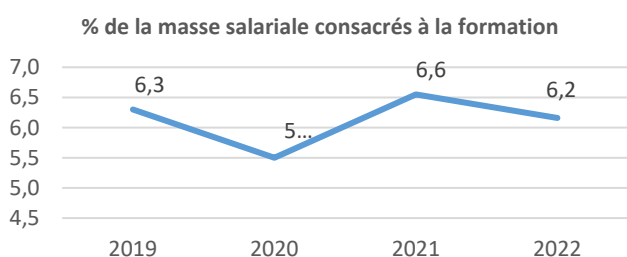
La BRED affirme une volonté forte de renforcer l'intégration des nouveaux collaborateurs, travaillant dans le réseau commercial, au moyen d'une journée qui leur est dédiée, de l'École des Conseillers BRED ainsi que des parcours métiers proposés.

Des formations diplômantes accompagnent également l'évolution des collaborateurs, dont la licence Banque Assurance, lancée en 2019, en partenariat avec l'Université Paris Est Créteil (UPEC).

La montée en compétences des managers est notamment assurée par l'EMB, l'École du Management BRED. La BRED mise sur l'intelligence collective avec la pratique du management de concertation.

Avec un effort de formation à hauteur de 6,16 % de la masse salariale, la BRED se situe bien au-delà de la moyenne du secteur et de l'obligation légale de 1 %.

Le volume d'heures consacrées à la formation, 370 980 heures en 2022 (277 628 heures en 2021), témoigne de l'effort soutenu de la BRED pour former ses collaborateurs dans un contexte évolutif et exigeant.



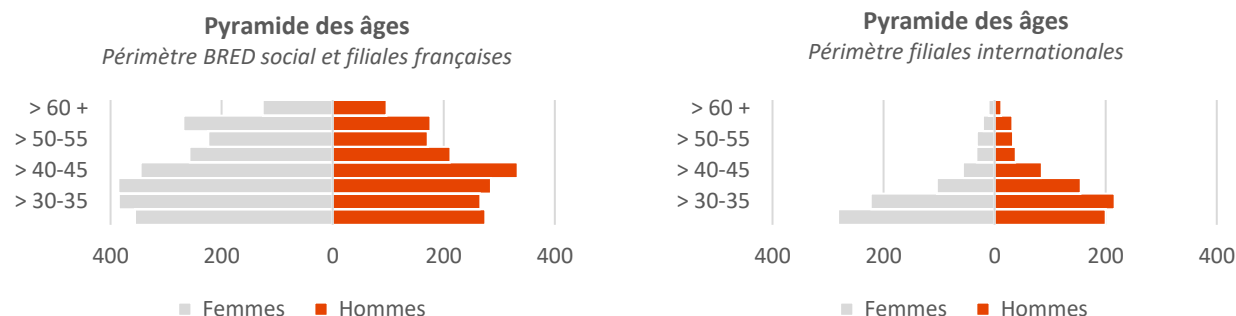
Accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences du Groupe BPCE

Le développement des compétences concerne tous les collaborateurs, débutants, expérimentés, jeunes et seniors.

Le respect des grands équilibres sociaux des entreprises engendre une dynamique générationnelle profitable à tous. Avec cet accord, signé le 22 décembre 2017 et qui a fait l'objet d'un renouvellement en 2022, trois axes se dégagent :

Déclaration de performance extra financière

- la recherche d'un équilibre de la pyramide des âges par l'intégration des jeunes âgés de moins de 30 ans et par le maintien dans l'emploi des séniors,



- la qualité d'intégration des jeunes, le développement de leurs compétences tout particulièrement dans le recours à l'alternance,
- la bonne transmission des savoirs et des compétences, avec notamment le Mécénat de compétence.

Accompagnement des seniors

La BRED accompagne les seniors dans l'évolution de leur carrière professionnelle, puis les aide aussi bien avant qu'au moment de leur entrée en retraite, dans le cadre de l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences du Groupe BPCE.

Ainsi, la BRED a mis en place plusieurs formules de temps partiel pour les séniors : temps partiel sur la semaine, sur le mois mais aussi sur l'année. Elle prévoit également un complément de jours de congés lors des deux dernières années d'activité (1 puis 2 jours par mois).

Une collaboratrice a pour mission d'accompagner les collaborateurs dans la préparation de leur retraite. Cette mission a deux objectifs :

- assurer la bonne transmission des savoirs et des compétences en recueillant les dates de départ, qui sont à l'initiative des collaborateurs.
- aider les collaborateurs dans leurs démarches, dans l'évaluation du montant de la retraite et déterminer leur indemnité de départ.

Dans le cadre de l'accord collectif relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) de BPCE, la BRED a mis en place pour la première fois, en 2022, un mécénat de compétence.

Le mécénat de compétences consiste, pour une entreprise, à mettre à la disposition d'un organisme d'intérêt général, un ou plusieurs collaborateurs, qui vont mobiliser, pendant un temps, leurs compétences ou leur force de travail. Cette mise à disposition se fait sur le temps de travail.

Ainsi, un de nos collaborateurs va rejoindre, pour 50% de son temps de travail, l'association « le Café de l'Avenir », qui a déjà noué des partenariats avec la BRED et est positionnée sur l'aide aux jeunes en difficulté sur le marché de l'emploi.

2.9 - Egalité de traitement, diversité et inclusion

Enjeu : égalité de traitement des candidats et des salariés (salaires, évolutions de carrières et/ou traitement), absence de toute forme de discrimination basée sur le genre, l'appartenance ethnique, la religion ou les croyances, le handicap, l'infection par le VIH/SIDA, le statut migratoire, la nationalité, l'orientation sexuelle ou le changement de sexe et/ou tous types de motifs non liés aux exigences des tâches qu'un individu est chargé d'accomplir.

Indicateur clé : sur le périmètre BRED social et filiales françaises, 47,4 % des cadres sont des femmes.

Cette proportion, en légère baisse de 0,6 points par rapport à 2021, se maintient au-dessus des 47%, et ce, grâce à une politique de recrutement et de gestion des carrières qui promeut la mixité et la représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de l'entreprise.

Sur le périmètre des filiales internationales les femmes représentent plus de 55 % des cadres.

Déclaration de performance extra financière

En mars 2021, la Charte mixité a été signée par les entreprises du groupe BPCE dont la BRED.

Cette charte a pour objectif de partager avec toutes les entreprises du Groupe des convictions communes en matière de mixité à travers dix engagements concrets à poursuivre et à développer dans les années à venir.

Dans le cadre de son nouvel accord d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (en cours de renégociation), la BRED poursuit le travail engagé dans la recherche d'absence de toute forme de discrimination professionnelle entre les femmes et les hommes avec notamment, une réduction des écarts de salaire injustifiés et un mode de gestion des carrières qui respecte l'équité de traitement.

Ce nouvel accord entend continuer à privilégier 8 domaines prioritaires : la rémunération effective, l'embauche, la formation professionnelle, l'évolution de carrière, la promotion professionnelle, les conditions d'emploi, l'articulation de la vie professionnelle et de la vie personnelle, la sensibilisation et la communication.

La BRED met en œuvre, chaque année, une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs.

Dans le cadre de l'accord, la BRED a amélioré le dispositif légal qui prévoit une augmentation des rémunérations après chaque congé maternité (bonification de la garantie de non-pénalisation du fait de la maternité).

Cette politique de rémunération globale est conçue pour récompenser la performance individuelle mais aussi pour récompenser les contributions de chacun à la réussite de l'entreprise au travers de rémunérations collectives (variable, intéressement, participation) en s'attachant à assurer des promotions et révisions de salaire équitables entre les femmes et les hommes.

Facteur de performance économique, l'égalité Femmes/Hommes est également un vecteur d'innovation et de progrès sociétal. Faire évoluer les mentalités et modifier les représentations font partie du projet de la BRED.

Depuis de nombreuses années, elle en a fait un objectif prioritaire de sa politique de ressources humaines.

La BRED a d'ailleurs obtenu, en 2020, le renouvellement pour 4 ans du label Égalité, et maintenu l'index de l'égalité professionnelle à 86 points sur 100.

Diversité

La diversité est l'une des forces de la BRED qui l'entretient en veillant à l'équilibre Femmes/Hommes et à la mixité sociale dans les embauches comme dans les promotions.

D'une manière générale, la politique RH de la BRED interdit toute forme de discrimination. Ainsi, la banque facilite l'emploi des travailleurs handicapés dans le respect des différentes chartes qu'elle a directement signées ou en respectant les termes des chartes signées par BPCE pour le compte des Banques Populaires.

Deux accords structurent la démarche de solidarité et de diversité de la BRED : un accord sur l'Égalité Femmes/Hommes et un accord sur le handicap.

Ces dispositions prohibent les discriminations fondées notamment sur le genre, la situation de famille, la maternité, l'apparence physique, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques ou l'âge.

La BRED a nommé deux référents « lutte contre le harcèlement et les faits de sexisme » : l'un représentant la Direction et l'autre le CSE. Ces deux structures se réunissent dans le cadre d'enquête contradictoire mise en place à la suite d'une dénonciation.

Créé en 2013, le réseau « BRED Pluriel » est un réseau social actif du groupe BRED, porteur de valeurs liées à la diversité et à la mixité visant à réduire les freins relatifs aux stéréotypes en matière de diversité de genre, d'âge quel que soient les activités et les territoires. Constitué en association 1901, il est animé par un bureau d'une dizaine de membres.

Handicap

La signature d'un 5ème accord de branche Banque Populaire, sur le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap 2020-2022, permet de renforcer la politique engagée, responsable et durable de la BRED sur ce sujet. Cet accord a été conclu, conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son

Déclaration de performance extra financière

avenir professionnel, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et qui réforme l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH). Il a pour objectif de développer les actions de sensibilisation au handicap, le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

La Mission Handicap de la BRED a été créée en 2008 pour sensibiliser et informer l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise et accompagner les actions d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein des différents métiers de la banque.

En 2022, la Mission Handicap a mené de nombreuses actions de communication tant en interne qu'en externe, et a développé ses partenariats :

- Actions de recrutement avec des partenaires de renom : Handicap.fr, Défi RH, Aktiséa et Handisup Normandie.
- Participation à de nombreux forums : Forum virtuel Nanterre, Open forum ESSEC virtuel, Forum de l'alternance virtuel avec la FEDEEH, Forum Handisup à Rouen, Forum ICP Paris.
- Participation à la campagne alternance pendant plusieurs mois en collaboration avec Aktiséa et les responsables de l'alternance.
- Ateliers collectifs et modules de formations sur des thématiques très divers sur le handicap.
- Plaquettes, enquêtes, sensibilisation, Newsletters mensuelles et trimestrielles.

En novembre 2022, les référents diversité de la BRED ont promu, durant une semaine, les actions de la banque sur le handicap, grâce à des animations, QUIZZ, vidéos et e-learning.

Grâce à cette communication, 3 collaborateurs non identifiés RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ont contacté la DRH afin de connaître davantage leur droit, engager les démarches administratives et ainsi bénéficier d'aides spécifiques.

Au total, sur le périmètre de BRED social, 176 collaborateurs sont identifiés RQTH.

2-10 - Intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement et/ou de crédit

Enjeu : mesure du niveau d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions de financement et d'investissement.

Indicateur clé : en 2022, la part des dossiers de crédit entreprises, d'un montant supérieur à 1 M€, intégrant une analyse des risques ESG, s'élève à 87,4 % en progression de 0,6 points par rapport à 2021.

L'augmentation des volumes traités depuis 2021 résulte de la centralisation des analyses des risques ESG par les équipes RSE, préalablement gérées par les équipes commerciales de la Banque de Grande Clientèle.

Cette évolution témoigne de l'attachement de la BRED à accompagner la transition environnementale de ses clients et de prendre en compte, dans sa politique de crédit, les enjeux climatiques et sociaux.

Notre analyse des risques ESG repose sur 18 indicateurs clés, répartis sur les 3 axes (environnement, social et gouvernance), complétés par une analyse des controverses sur les 7 axes de l'ISO 26000.

Elle intègre l'analyse sectorielle des risques ESG développée par la Direction des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents de BPCE, prenant en compte tous les aspects de la taxonomie verte européenne.

Cette analyse débouche sur l'attribution d'une note sur 100, individualisée, au niveau de chaque entreprise et sur la qualification du niveau de risques ESG, selon une échelle à 3 niveaux : faible, moyen, fort.

L'actualisation de la notation ESG des entreprises est réalisée dans le cadre de la présentation des dossiers de crédit au Comité de Crédit.

Ce dispositif, validé par le COMEX et le Comité des risques exécutif, est mentionné dans la politique de crédit entreprises de la BRED.

Indicateur clé : en 2022, les encours de fonds ISR (Investissement socialement responsable), de FCPE ISR et solidaires détenus par des clients de la BRED se sont élevés à 2 476 M€ en progression de plus de 19% par rapport à 2021.

Cette progression est liée, très majoritairement, à la nature volatile d'une grande part de nos encours constituée d'OPCVM de trésorerie court terme.

Déclaration de performance extra financière

La démarche ISR consiste à investir dans des entreprises qui prennent en compte dans leur modèle de développement les impacts environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance, liés à leur activité.

C'est ce que s'applique à faire les équipes de la BRED, en charge de la gestion d'actif pour compte de tiers et de l'assurance-vie, activités exercées au sein de filiales dédiées telles que PROMEPAR Asset Management et PREPAR. Ces filiales se conforment aux exigences de communication de l'article 173 (paragraphe VI) de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, en établissant un rapport annuel concernant la prise en compte de critères ESG dans leur politique d'investissement et de gestion des risques.

Depuis 2019, PROMEPAR AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Initiés par les Nations Unies en 2006 à destination des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion, les PRI ont pour objectif de créer un cadre fédérateur à travers un réseau international de signataires pour tenir compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les investissements.

La BRED prend en compte l'impact environnemental et social de sa politique d'investissement dans le cadre du placement de sa trésorerie sociale.

La part des investissements dans des fonds ayant défini une politique ESG affiche une progression constante depuis plusieurs années, s'élevant à 9.8% du total des investissements en 2022, contre 9.2 % en 2021. Le montant total des investissements dans des fonds ayant défini une politique ESG s'élève à plus de 280 M€ en 2022. La progression de 17 % par rapport à l'année précédente reflète la tendance du marché. Parmi ces investissements, ceux qui soutiennent plus particulièrement la transition énergétique et écologique, contribuant à atténuer le risque climatique, ont progressé de 12 % sur un an.

2.11 - Financement de la transition énergétique, de la croissance verte et bleue

Financement de projets d'énergie renouvelable et à impacts environnemental et social positifs

Enjeu : appui actif dans le financement de la transition énergétique, de la croissance verte et bleue.

Indicateur clé : le montant des financements des projets de production d'énergies renouvelables, sur le périmètre BRED social, s'élève à 23,3 M€, en 2022, contre 9,45 M€ en 2021. Cette progression est liée à des opportunités, qui se sont présentées en 2022, d'accompagner des clients historiques de la BRED, en cohérence avec la politique expliquée ci-après.

La BRED est active dans le financement du développement des EnRs (solaire, éolien, biomasse et méthanisation), même si le marché reste très agressif et concurrentiel, en se positionnant sur des projets plutôt en outre-mer, pour soutenir ses clients historiques ou dont la complexité ou la granulométrie permet une rémunération satisfaisante.

Indicateur clé : le montant des financements de projets d'infrastructure à impacts environnemental et social positifs, sur le périmètre BRED social, s'élève à 154,8 M€ en 2022.

Au-delà des projets en rapport avec la transition énergétique, la volonté de la BRED est de s'impliquer et d'apporter son soutien au financement des projets à forts impacts ESG et en relation avec la transition énergétique. Ainsi, la BRED compte parmi ses financements consentis en 2022 81,5 M€ de financements structurés labellisés « Social Loan Principles » ainsi que 50 M€ de financement en Belgique dont l'objet est de diminuer la dépendance de la Belgique aux centrales à charbon et d'accompagner sa transition du mix énergétique Belge en attendant la montée en puissance des sources d'énergie renouvelable.

Financement des travaux d'économie d'énergie

Depuis le 1^{er} octobre 2020, les détenteurs d'un Livret d'épargne solidaire peuvent effectuer des dons aux acteurs de L'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

A la BRED, tout détenteur d'un LDDS peut effectuer un don aux associations suivantes : Adie, APF France handicap, Apprentis d'Auteuil, Entreprendre Pour Apprendre, Fondation Tara Océan, France Active, Médecins Sans Frontières, Réseau Entreprendre, Les Sauveteurs en Mer (SNSM) et Surf Insertion.

Déclaration de performance extra financière

Les sommes collectées dans le cadre du LDDS permettent d'octroyer des prêts pour l'amélioration de la performance énergétique du logement. En 2022, la production de prêts LDDS s'élève à plus de 21 M€.

Les travaux de rénovation énergétique sont également financés grâce à l'éco-PTZ, dont la production en 2022 s'est élevée à 4,45 M€.

2.12 - Notre empreinte environnementale

L'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux entreprises d'inclure, dans leur rapport de gestion annuel, l'empreinte carbone de leurs activités directes, mais aussi celles des produits et services qu'elles délivrent au travers du Scope 3. Or ces émissions indirectes peuvent être, selon les secteurs, trois à quatre fois plus importantes que les émissions directes.

La BRED génère, dans son activité quotidienne, des impacts directs sur l'environnement même si, du fait de son activité tertiaire, ces derniers restent limités. Néanmoins, des axes de progrès peuvent être identifiés.

Dans ce contexte, la banque réalise un Bilan Carbone, chaque année, depuis 2011, avec l'outil bilan carbone® sectoriel, dédié à l'activité de banque de réseau et développé par BPCE et l'ADEME, qui se concentre sur 50 questions centrales.

Empreinte carbone

Enjeu : contribution à la lutte contre le changement climatique par la baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) du fait du fonctionnement de la banque (bilan carbone) et par la réduction du gaspillage (papier, déchets électroniques et électriques, fournitures de bureaux).

Indicateur clé : les émissions de carbone annuelles de la BRED (scopes 1 à 3, hors investissements et financements), sur le périmètre BRED social et filiales françaises, s'élèvent, en 2022, à 34 121 Teq CO₂, en diminution de près de 4 % par rapport à 2019.

Indicateur clé : ces mêmes émissions rapportées au PNB s'élèvent, en 2022, à 23,1 Teq CO₂ par M€, en diminution de près de 24,5 % par rapport à 2019. Cet indicateur est calculé sur le périmètre BRED social et filiales françaises.

BPCE a signé, le 11 octobre 2022, pour le compte de l'ensemble de banques du groupe, la charte EcoWatt portée par le ministère de la Transition écologique et s'est engagé à réduire sa consommation d'énergie de 10% d'ici 2024.

La BRED participe à la stratégie et aux engagements sur le climat publiés par le Groupe BPCE, dans son rapport TCFD 2021, et contribue à l'objectif du Groupe BPCE, de réduction de son empreinte environnementale directe entre 2019 et 2024, en déclinant son propre plan d'action qui agit sur 3 leviers : la réduction de la consommation d'énergie de ses bâtiments, le numérique et la mobilité responsables.

Sur la base de ce plan d'action, l'objectif de la BRED est de réduire de 10 % ses émissions de CO₂ entre 2019 et 2024.

Notre plan d'action dans le domaine des bâtiments responsables : la BRED a créé en janvier 2022 un pôle énergie et environnement au sein de la Direction de l'immobilier, de la sécurité et de la logistique (DISL).

Un référent « énergie et environnement » a été nommé et est chargé de mettre en œuvre un plan d'action visant à réduire de 40%, d'ici 2030, la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires dont la surface est supérieure à 1 000m² et d'améliorer l'étiquette énergétique de l'ensemble des sites de la BRED.

À cet effet, la DISL a d'ores et déjà appliqué des mesures de sobriété aux sièges de Paris et de Joinville, ainsi qu'à son réseau d'agences d'Île-de-France, Normandie et territoires d'outre-mer.

Ces mesures, qui concernent principalement la gestion de l'éclairage et du chauffage, ont été communiquées aux collaborateurs sur l'intranet. Le suivi et la mesure des actions sont assurés par le référent « énergie et environnement » et les responsables maintenance du site.

De plus, la BRED s'applique à mettre en place de la domotique (ou mini gestion technique du bâtiment) sur l'ensemble de son parc immobilier d'ici 2024. Ainsi, 2,3 M€ ont été investis, pour permettre aux équipes techniques, un contrôle à distance centralisé et un fonctionnement harmonieux de toutes les sources d'énergie.

Déclaration de performance extra financière

Comme toute entreprise du secteur tertiaire, la BRED est concernée par l'application du décret tertiaire. 52 bâtiments répondant aux critères de la Loi ELAN, sur près de 350 bâtiments occupés par la BRED, ont été déclarés sur la plateforme OPERAT de l'ADEME. Néanmoins, seuls 16 bâtiments feront l'objet d'un audit énergétique. Pour ce faire, la BRED a mandaté un prestataire spécialisé en maîtrise de l'énergie. Il sera chargé d'auditer l'ensemble des 16 bâtiments et de remettre un dossier technique de modulation des objectifs. Les différents diagnostics réalisés permettront de planifier et budgétiser les travaux utiles à la réduction de la consommation d'énergie de la BRED à l'horizon 2024. En 2022, 4 bâtiments localisés en Martinique et en Guadeloupe ont d'ores et déjà été audités.

Les sites à l'international font également l'objet de rénovation en matière énergétique à l'instar de la BCIMR qui a doté son bâtiment central de tuiles solaires afin de mieux gérer sa dépense énergétique et participer à la protection de l'environnement. Environ 78 KWH seront produits chaque année.

Notre plan d'action dans le domaine du numérique responsable : La BRED s'inscrit naturellement dans la politique du Groupe BPCE qui, en 2020, a signé la Charte du numérique responsable et créé une Filière Numérique Responsable qui promeut la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux du numérique dans sa transformation digitale. Le Groupe BPCE ambitionne de réduire de 15 % le bilan carbone de son informatique et d'améliorer de 10% l'efficacité énergétique de ses datacenters.

En termes d'impact carbone, la BRED a identifié un premier niveau d'intervention qui s'intéresse au matériel informatique utilisé par ses collaborateurs. Le but est d'optimiser la croissance de ses parcs de matériels et maîtriser les impacts de leur usage. Ainsi, la BRED se fixe pour ambition de réduire de 86%, à horizon 2024, le nombre de PC fixes au profit de PC portables. Par ailleurs, les tablettes sont progressivement retirées des agences et les imprimantes individuelles, si elles ne sont pas indispensables, sont remplacées par des imprimantes réseaux.

La BRED veille également à ne pas laisser tourner des serveurs non utiles et étudie les solutions les plus éco-responsables pour traiter le retrait du parc ses équipements en fin de durée de vie. Pour ce faire, elle fait appel à des sociétés externes pour que ces équipements soient blanchis et connaissent un second cycle d'usage auprès d'entreprises du secteur adapté.

En complément, une sensibilisation de ses collaborateurs aux écogestes numériques a démarré avec le temps fort « Cyber World Clean Up Day » proposé par BPCE et une action de nettoyage de fichiers et la collecte de DEEE (Déchets Electriques et Electroniques des Equipements).

La BRED a également diffusé sur son intranet les écogestes numériques à adopter au quotidien.

Notre plan d'action dans le domaine de la mobilité responsables : concernant les déplacements professionnels, la BRED dispose d'un tableau de bord qui indique le kilométrage par type de transport. La politique des transports professionnels définie par la banque incite à prendre le train pour les distances le permettant plutôt que l'avion.

Dans le cadre du pilotage de sa trajectoire carbone, la BRED a fixé un objectif de conversion de son parc de véhicules professionnels, à horizon 2024. A cette date, il sera constitué de 20% de véhicules électriques, 30% de véhicules hybrides rechargeables et de 50% de véhicules thermiques, sans aucune motorisation diesel.

De plus, la BRED s'est fixée comme objectif de développer le télétravail, comme alternative au travail sur site, afin de réduire la fréquence et le nombre des trajets domicile-travail. L'objectif est de permettre à 25% de ses effectifs d'adopter le télétravail, à raison de 1,5 jours par semaine, à horizon 2024.

Enfin, un objectif concernant les déplacements professionnels est fixé. Il s'agit de réduire de 28% les kilomètres parcourus en avion et en train et de 26% en voiture, entre 2019 et 2024.

Par ailleurs, les liaisons entre les agences (livraison du courrier et collecte des chèques) sont effectuées de nuit et mutualisées avec d'autres clients. La prestation est plus rapide et le nombre de kilomètres parcourus par agence s'est réduit. Cette démarche engagée depuis deux ans, a permis de réduire de 40 % les trajets effectués.

Quant au transport aérien, la réduction des poids expédiés se poursuit, conséquence notamment du programme de dématérialisation des supports papier.

Déclaration de performance extra financière

La BRED a également identifié, dans son Bilan Carbone, les postes sur lesquels elle peut avoir des actions significatives :

Gestion de la biodiversité : la protection de la biodiversité est une composante de la politique environnementale au même titre que les autres dimensions (réduction de l’empreinte carbone, produits verts...). Cependant, contrairement à des facteurs comme les émissions de Gaz à Effet Serre (GES), les travaux d’intégration de la notion de biodiversité dans la pratique bancaire sont moins avancés.

En 2019, la BRED s’est engagée pour la restauration des terres dégradées, en rejoignant le tour de table des investisseurs du fonds Land Degradation Neutrality (LDN) géré par Mirova, la société de gestion du Groupe BPCE dédiée à l’investissement responsable, à hauteur de 9 M€, dont l’objectif, soutenu par les Nations Unies, est de restaurer à travers le monde 500 000 hectares de terres dégradées, de créer 100 000 emplois locaux et d’économiser 35 millions de tonnes de CO2 au travers de projets agricoles, de reforestation ou encore d’écotourisme. A travers cette opération, la BRED soutient notamment 3 projets de restauration de terres dégradées, au Pérou, en Indonésie, et au Kenya.

Depuis 2020, la BRED a fait le choix d’une solution d’éco-pâturage pour l’entretien de ses espaces verts sur son site d’archivage. Greensheep se charge de l’entretien d’un cheptel de moutons dans le respect des obligations sanitaires et vétérinaires.

Gestion et recyclage des déchets, économie circulaire : la BRED respecte la réglementation relative au recyclage et s’assure de son respect par ses sous-traitants (presque toutes entreprises adaptées) en matière de prévention, de recyclage, de réutilisation et autres formes de valorisation et d’élimination, en matière :

- de déchets issus de travaux sur ses bâtiments,
- de déchets électroniques et électriques (DEEE),
- de mobilier de bureau ; d’ampoules,
- de gestion des fluides frigorigènes,
- de consommables bureautiques (papier, imprimés, cartouches d’encre...).

En 2022, 8,5 tonnes de déchets électroniques et électriques (DEEE) ont été valorisés, sur le périmètre métropolitain, par une entreprise du secteur adapté, ATF Gaia, et ont permis le maintien de 9 emplois solidaires. L’action d’ATF GAIA a permis, par ailleurs, un taux de emploi de nos équipements de 66,31 % et 155,84 t eq CO2 évitées.

Gestion des risques environnementaux et sociétaux : les risques environnementaux sont essentiellement liés à l’activité du métier bancaire. Ils surviennent en cas de non prise en compte de ces critères dans les projets financés par la banque. En France, cette prise en considération est de plus en plus imposée à travers la loi. De plus, les entreprises ou équipements présentant un risque pour l’environnement sont couverts par la réglementation dite ICPE (Installation Classée pour la Protection de l’Environnement).

Pour 2022, la BRED n’a pas de provisions et de garanties pour risques en matière d’environnement dans ses comptes.

Empreinte carbone des portefeuilles de financement

la BRED soutient la Task Force sur le prix du carbone en Europe, car elle est convaincue que le changement climatique constitue un défi majeur pour les prochaines décennies.

En accord avec cette conviction, la BRED a intégré, depuis 2018, l’analyse des risques ESG dans le processus de décision de crédits accordés à sa clientèle de grandes entreprises, comme présenté dans le paragraphe 2-10 de ce rapport.

Par ailleurs, depuis 2021, la note Diagnostic de Performance Energétique (DPE) est systématiquement saisie lors des demandes de financements habitat. La BRED suit l’évolution de la distribution de ses encours de crédit immobilier par note DPE, grâce à un tableau de bord risques climatiques, élaboré par la Direction des risques de BPCE.

En parallèle, la BRED dispose d’une mesure de l’empreinte environnementale de ses portefeuilles de financement entreprises qui reposent sur une double approche, développée par la Direction des Risques de BPCE :

- évaluer l’empreinte carbone des portefeuilles afin de les classer selon leur matérialité climatique et prioriser ses travaux d’alignement (en commençant par les secteurs les plus émissifs) ;
- noter de façon granulaire l’impact climat des biens, des projets et des clients financés.

Déclaration de performance extra financière

Ces évaluations permettent, d'identifier les clients entreprises ayant un besoin d'accompagnement dans leurs enjeux de transition et d'être en mesure de piloter l'alignement sur une trajectoire Net Zero en cohérence avec la proportionnalité des émissions carbone des financements.

Ainsi, la ventilation des risques environnementaux bruts des encours Corporate de la BRED, au troisième trimestre 2022, indique que 89 % des encours sont situés en dehors des secteurs fortement émissifs.

Coloration du portefeuille corp/pro BRED selon les risques environnementaux bruts

Du marron foncé au vert foncé, en passant par neutre



Taxinomie européenne et activités durables

Le cadre réglementaire : le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020) « Taxonomie » met en place une classification des activités économiques afin d'aider les investisseurs à reconnaître les activités durables. Cette initiative impose aux acteurs des marchés financiers, aux entreprises assujetties à la publication d'une déclaration non financière (NFRD bientôt remplacée par la directive CSRD), aux États membres de l'UE lorsqu'ils élaborent des mesures, des normes ou des labels pour les produits financiers ou les obligations vertes, de publier des informations indiquant dans quelle mesure leurs activités correspondent à des activités considérées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie européenne.

Elle se fonde pour cela sur six objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire,
- la prévention et la réduction de la pollution,
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité est dite « éligible » lorsqu'elle contribue potentiellement, mais pas nécessairement, à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

Pour être effectivement durable, une activité doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter les trois conditions cumulatives suivantes :

- contribuer significativement à l'un des six objectifs environnementaux et donc se conformer aux critères d'examen techniques définis dans des actes délégués,
- ne pas avoir d'impact négatif significatif sur les cinq autres objectifs environnementaux (« Do not Significantly Harm » : DNSH) et donc se conformer aux critères d'examen techniques définis dans des actes délégués,
- respecter des garanties minimales sociales (droits humains, etc.).

À ce jour, trois principaux actes délégués ont été publiés par la Commission européenne :

- le règlement Délégué 2021/2139 du 4 juin 2021 concerne les critères d'examen techniques utilisables concernant les deux premiers objectifs environnementaux,
- le règlement Délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 contient des précisions sur les informations devant être publiées en fonction des types de structures concernées par le règlement taxonomie,
- un règlement Délégué Complémentaire 2022/1214 publié le 15 juillet 2022 relatif aux deux premiers objectifs sur le climat couvre certaines activités des secteurs du gaz et du nucléaire au regard de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique.

La réglementation prévoit une entrée en application progressive de ces évaluations.

Déclaration de performance extra financière

Ainsi, pour les deux premiers exercices, selon l'acte délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 (soit les exercices 2021 et 2022), l'objectif consiste à identifier les activités dites « éligibles ». Depuis le 1er janvier 2023 suite au règlement Délégué Complémentaire 2022/1214, le gaz et le nucléaire sont incluses dans les activités éligibles. L'obligation de produire les indicateurs de durabilité GAR (green asset ratio) en application de l'article 8 du règlement Taxonomie s'applique au 1er janvier 2022 aux entreprises soumises à l'obligation de publier les informations non-financières (Déclaration de performance extra-financière – DPEF) conformément à l'article 19 bis et à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE consolidée (modifiée par la directive NFRD 2014/95/UE). L'information du groupe BPCE pour l'exercice 2022 décrit ainsi la part des activités éligibles sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique complétée de toutes les informations obligatoires visées notamment à l'article 10 du règlement délégué du 6 juillet 2021 dit « article 8 » du règlement Taxonomie.

En revanche, l'information complémentaire relative à l'alignement des activités éligibles portant sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ne pourra être communiquée qu'à compter de l'activité réalisée en 2023, conformément aux exigences du règlement délégué « article 8 », qui accorde un délai supplémentaire pour organiser au niveau européen la production et la collecte d'informations fiables et indispensables auprès des entités économique contribuant à la mesure des indicateurs de performance. Les actifs verts correspondant aux activités dites alignées à la Taxonomie se distinguent de celles éligibles en confrontant la performance de ces activités éligibles à des critères techniques et exigences en matière de respect de l'environnement et de minima sociaux. À compter du 1er janvier 2024, les sociétés financières devront publier un reporting complet, avec des indicateurs d'alignement avec les six objectifs.

Le GAR obligatoire

Principes : l'article 8 du règlement taxonomie 2020/852 introduit la publication de nouveaux indicateurs clés de performance (ICP), le Green Asset Ratio (GAR) et ses dérivés. Les ICP dérivés ne sont pas à produire pour la publication au titre de l'année 2022.

Les ICP sont publiés sur la base du périmètre de consolidation prudentielle, dans un environnement conforme au FINREP. Les montants à prendre sont systématiquement des montants bruts. Cette précision est apportée à plusieurs reprises dans l'annexe V du règlement 2021/2178 du 6 juillet 2021 levant toute ambiguïté. Les dépréciations comptables ne sont donc pas prises en compte, et il n'est pas demandé d'indiquer leur montant.

En 2022, le GAR correspond au montant d'actifs éligibles à la taxonomie rapporté aux actifs couverts totaux.

Périmètre des actifs financiers soumis à l'analyse d'éligibilité : L'annexe V du règlement 2021/2178 définit les actifs couverts totaux, qui représentent le périmètre des actifs soumis à l'analyse de l'éligibilité. Les catégories d'actifs financiers incluent dans le total des actifs couverts sont les suivantes :

- actifs financiers au coût amorti,
- actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres,
- participations dans des filiales,
- coentreprises et entreprises associées,
- actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat,
- sûretés immobilières obtenues par prise de possession.

Conformément à la réglementation, l'analyse de l'éligibilité se définit par une série d'exclusions qui sont précisées aux articles 7 et 10 du règlement 2021/2178. Le dénominateur et le numérateur sont construits à partir du total bilan de l'établissement dont sont retirés certains éléments. Pour le dénominateur et le numérateur du ratio, les expositions exclues des actifs couverts sont :

- les administrations centrales, les banques centrales et organismes supranationaux,
- les actifs financiers détenus à des fins de négociation y compris les dérivés de ce portefeuille.

Déclaration de performance extra financière

Parmi les actifs couverts sont exclus du numérateur du ratio :

- les instruments dérivés de couverture,
- les entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non-financières en vertu de la directive 2013/34/UE (NFRD),
- les prêts interbancaires à vue.

La trésorerie et équivalent de trésorerie et les autres actifs (goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles) sont exclus de l'analyse d'éligibilité mais sont inclus de fait dans le dénominateur.

Méthodologie retenue : l'analyse de l'éligibilité des actifs financiers et notre capacité à la justifier ont conduit à ce que seules les expositions suivantes soient retenues dans le GAR obligatoire :

- les crédits habitat et les prêts à la rénovation énergétique,
- les prêts automobiles à des particuliers octroyés à partir du 1er janvier 2022,
- les expositions sur les entreprises financières et non financières soumises à la NFRD pour lesquelles la part d'éligibilité des activités a pu être obtenue,
- les green bonds corporate,
- les financements des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales (affectation habitat et équipement) / Office Public de l'Habitat (OPH)).

Les prêts immobiliers aux logements et prêts automobiles à des particuliers ont été considérés comme des activités éligibles indépendamment de leur géographie.

L'identification des contreparties soumises à la NFRD a été réalisée à partir de la taille des entreprises (entreprises hors PME et PRO) et de leur géographie (Europe). Cependant, la part des activités éligibles n'a pas pu être collectée pour une prise en compte dans les actifs éligibles. Les entreprises NFRD ne figurent donc pas au numérateur du GAR.

Actifs non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts : ne sont affichées en « non éligibles » que les expositions soumises à analyse d'éligibilité au numérateur et qui s'avèrent effectivement non éligible à la suite de cette analyse. Les expositions aux entreprises financières et non financières assujetties à la NFRD mais dont les activités économiques ne sont pas éligibles sont affichées en « non éligibles ». Il en est de même des expositions sur les entreprises soumises à NFRD dont les activités pourraient être éligibles mais dont les données n'ont pas pu être collectées.

Les autres actifs (par exemple, les immobilisations corporelles et incorporelles) sont exclus de l'analyse d'éligibilité. Ils sont cependant bien au dénominateur des ratios d'éligibilité.

Politique d'alignement (exigence de l'annexe XI du règlement Délégué 2021/2178) avec la réglementation taxonomie :

La BRED entend engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés.

La publication à compter de 2024 des activités dites alignées viendra enrichir ses mesures climatiques internes et engagements sur le vert. Aussi, la BRED tient compte de la taxonomie européenne dans la conception de ses offres et services « verts », et vise à respecter autant que cela est possible les critères d'alignement.

Cette exigence impose une collecte d'informations relatives importante ; des travaux sont en cours et devraient aboutir en 2023.

En millions d'euros	2022		2021	
	Montant	%	Montant	%
Total des actifs couverts – inclus au numérateur et au dénominateur	71 037	62,52%	66 981	84,85%
Total des actifs éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts - GAR	15 234	21,44%	12 811	19,13%
Total des actifs non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	28 687	40,38%	27 577	41,17%

Déclaration de performance extra financière

En millions d'euros	2022		2021	
	Montant	%	Montant	%
Instruments dérivés – comptabilité de couverture*	759	0,67%	100	0,13%
Prêts interbancaires à vue*	809	0,71%	3 639	4,61%
Encours auprès des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE (NFRD)*	22 956	20,20%	20 451	25,91%
Total des actifs exclus du numérateur*	24 524	21,58%	24 190	30,64%
Encours auprès des administrations centrales, des banques centrales et émetteurs supranationaux*	35 181	30,96%	2 068	2,62%
Actifs financiers détenus dans le portefeuille de négociation*	7 414	6,52%	9 894	12,53%
Total des actifs exclus du dénominateur et du numérateur*	42 594	37,48%	11 963	15,15%

* Les ratios sont calculés par rapport au total bilan FINREP

Le GAR volontaire

Règles générales : La BRED va utiliser la possibilité offerte par le texte de publier un GAR (Green Asset Ratio) sur base volontaire pour donner une vision plus complète pour intégrer les entreprises soumises à NFRD pour lesquelles les données d'éligibilité n'ont pu être collectées. Dans ce cas, elle a considéré comme éligible la totalité des expositions pour les entreprises soumises à NFRD.

En effet, dès lors que la banque retient une estimation, l'information ne peut pas être intégrée dans le GAR obligatoire conformément aux FAQ publiées par la Commission Européenne en décembre 2021, mise à jour en janvier 2022 et en octobre 2022 mais peut être publiée sur base volontaire.

La BRED se fonde pour les estimations sur les Codes NACE (Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne établie par le règlement (CE) n° 1893/2006) publiés par la Commission et la territorialité (exclusion des expositions hors UE).

Le ratio sur base volontaire s'élève à 30 % au 31 décembre 2022.

Les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Le modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile du règlement délégué UE 2022/1214 n'est pas publié cette année. Les travaux d'interprétation du règlement sont en cours.

Le modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci et le modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxinomie, demandés par le règlement délégué UE 2022/1214, ne peuvent pas être publiés en l'absence de la disponibilité des données.

2.13 - Respect des lois, éthiques des affaires et transparence

Lutte anti-blanchiment et lutte contre la corruption

Enjeu : respect des réglementations et de l'éthique des affaires, lutte contre la corruption et la fraude, transparence des informations financières et extra-financières.

Indicateur clé : en 2022, plus de 94 % des salariés du périmètre BRED social et filiales françaises (CDI, CDD, alternants hors stagiaires) ont été formés à la lutte anti-blanchiment au cours des deux dernières années. Cet indicateur, en légère baisse de 1 point par rapport à 2021, se rapproche de l'objectif fixé à 100%.

Sur le périmètre des filiales internationales, 95,3 % des salariés de six filiales⁽³⁴⁾ ont également été formés.

Concernant la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, la formation des collaborateurs à la lutte anti-blanchiment est une nécessité. L'objectif est d'assurer en permanence la formation de 100 % des collaborateurs sur deux ans.

⁽⁴⁾ BCIMR, BIC BRED, BRED IT, BRED Bank Fiji, BRED Bank Vanuatu, Bank Franco Lao

Déclaration de performance extra financière

S'est ajouté au cycle de formation bi annuel, un cycle de formation général.

Par ailleurs, la BRED a renforcé son dispositif de formation Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) en ajoutant un module présentiel à l'e-learning pour les formations des nouveaux entrants sur les fonctions commerciales de la banque de détail.

En termes de surveillance, les gestionnaires de comptes clients et le pôle LCB-FT s'appuient notamment sur un outil de filtrage mettant en exergue, pour analyse, les opérations significatives ou atypiques avec des seuils de déclenchement différenciés selon le score de vigilance affecté au client.

Compte tenu de leur exposition au risque de corruption, il est attribué aux personnes politiquement exposées (PPE) et à leurs proches le score de vigilance le plus élevé.

Par ailleurs, le pôle LCB-FT actualise régulièrement une liste des pays dits « sensibles et très sensibles » pour lesquels un score de vigilance fort est affecté aux clients qui y résident. Cette liste intègre les évaluations du GAFI, de l'OCDE, des autorités européennes et françaises mais aussi le classement établi par Transparency International qui constitue la référence en matière de mesure des pratiques permissives relatives à la corruption des différents états.

Le Groupe BRED s'engage enfin de manière continue à respecter les législations anticorruptions, qui lui sont applicables. A ce titre, la prévention de la corruption s'organise autour de nombreuses mesures :

- l'établissement d'une cartographie des risques de corruption aux bornes de son organisation, dont la méthodologie a été revue en 2022. Cet exercice permet d'identifier des zones de risques et de mettre en œuvre des mesures encadrantes et/ou des contrôles spécifiques pour une maîtrise optimale de ceux-ci.
- la communication à l'ensemble des collaborateurs du Code de conduite du Groupe afin de les sensibiliser aux règles en matière de transparence et d'éthique dans les affaires. Le Code de conduite comporte des illustrations concrètes des comportements à proscrire issues des scénarios de risques identifiés par la cartographie. Des sanctions disciplinaires sont prévues en cas de manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités du Groupe BRED.
- un encadrement des relations avec les tiers au travers de l'insertion de clauses anticorruption dans les conventions de comptes et les contrats avec nos partenaires, de l'évaluation des fournisseurs au regard du risque de corruption, de la systématisation d'une analyse anticorruption pour les clients corporate, etc.
- un dispositif de recueil et de traitement d'alertes sur les faits graves, dont les délits de corruption et de trafic d'influence, est mis à la disposition des collaborateurs (y compris les prestataires externes et les collaborateurs occasionnels).
- un dispositif de contrôles comptables conforme aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne. En 2020, un référentiel Groupe de contrôles participant à la prévention et à la détection de fraude et de faits de corruption ou de trafic d'influence a été formalisé. Dans ce cadre, une vigilance est notamment apportée aux dons, sponsoring et mécénat.
- un dispositif de formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif.

Dispositif de contrôle interne

En application de la charte conformité juridique et en cohérence avec la démarche de lutte anti-corruption menée au sein du Groupe BPCE, la BRED a mis en place plusieurs dispositifs de contrôle interne.

Ces dispositifs relèvent de :

- la Sécurité Financière : lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et lutte contre la fraude interne et externe.
- la Déontologie : procédure de remontée des alertes par les collaborateurs et procédure de déclaration des cadeaux et avantages reçus par les collaborateurs en lien avec le règlement intérieur de la BRED.
- la Sécurité des Transactions des personnes dites sensibles pouvant avoir accès à des informations sensibles, privilégiées et confidentielles.

Déclaration de performance extra financière

- la sélection des prestataires et des fournisseurs : inclusion dans le processus de sélection de critères et d'obligations à respecter en matière de lutte contre la corruption.

Pour la BRED, la lutte contre la corruption s'exerce actuellement au sein de plusieurs pôles d'activité rattachés à la Direction des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent de la banque :

- le pôle fraudes internes qui procède à des investigations, faisant suite à des contrôles ciblés ou à des dénonciations, sur les actes et opérations des collaborateurs de la banque soupçonnés de tirer avantages des prérogatives attachées à leur fonction (pouvoirs de crédit ou de gestion).
- le pôle lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LCB-FT) qui intervient sur toute opération client susceptible de rentrer dans le champ déclaratif de la 5ème Directive LAB-FT avec notamment un focus sur les Personnes Politiquement Exposées (françaises comme non-résidentes).
- la déontologie et la conformité des services d'investissement : assure la prévention des risques de conflits d'intérêts entre les différentes activités de la banque et celles menées pour le compte des clients. Le déontologue est doté d'un recueil de procédures à destination notamment du personnel en charge de la relations clients définissant les règles et les pratiques dites de « bonne conduite » à tenir dans l'exercice de leur métier.

Lutte contre l'évasion fiscale

La BRED participe à des opérations de défiscalisation dans le cadre de financement d'actifs permettant de rétrocéder une partie du gain d'impôt sur les sociétés à l'entreprise exploitante. Connus des autorités fiscales, ces schémas de financement d'actifs, sous forme de crédit-bail, s'adressent à deux natures d'investissements.

- les investissements exploités dans les départements et collectivités d'outre-mer (dispositif LODEOM ; article 217 undecies du Code Général des Impôts) : hôtels, navires, avions, projets d'énergie renouvelable, matériels industriels (etc.), recourant à des dispositions dérogatoires du droit commun. Ces opérations nécessitent un agrément fiscal des services compétents du ministère de l'Économie et des finances, qui s'assurent notamment que l'investissement aidé respecte des critères stricts en matière de lutte anti-blanchiment, de maintien ou de création d'emploi, de politique d'aménagement du territoire, de l'environnement et de développement durable.
- les navires acquis par des entreprises maritimes soumises à la taxe au tonnage en France, dispositif d'aide fiscale promu en France afin de maintenir une flotte de commerce battant pavillon français. Le schéma de crédit-bail fiscal en question est connu des autorités fiscales françaises, ayant fait l'objet d'un courrier de cadrage entre la Direction de la Législation Fiscale et l'association professionnelle des Armateurs de France. Ces opérations sont dispensées d'un agrément spécifique car elles relèvent de dispositions de droit commun : taxe au tonnage, amortissement dégressif, transparence ou intégration fiscale.

Par ailleurs, la BRED bénéficie d'un crédit d'impôt au titre de ses dépenses de recherche et d'innovation en retenant une approche prudente pour déterminer les projets éligibles.

La France a transposé en droit interne, la directive 2018/822 du 25 mai 2018 dite « DAC 6 », qui prévoit une obligation de déclarer aux autorités fiscales des États membres de l'Union européenne les dispositifs transfrontières présentant certaines caractéristiques, appelées « marqueurs », indiquant un risque d'évasion fiscale. Dans ce contexte, la BRED a mis en place une organisation interne (formation des collaborateurs et identification de référents métiers), lui permettant de remplir ses obligations déclaratives (articles 1649 AD à 1649 AH du Code Général des Impôts) qui imposent aux intermédiaires ou aux contribuables ayant participé à la mise en œuvre d'un dispositif transfrontière à caractère potentiellement agressif de déclarer ce dispositif à l'administration fiscale.

Enfin, en application des articles L 561-2 et suivants du Code monétaire et financier, la BRED a mis en place un dispositif de vigilance relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. Ce dispositif intègre également une vigilance constante sur les soupçons de fraude fiscale.

2.14 - Sécurité et confidentialité des données

Protection des données

Enjeu : protéger les systèmes informatiques et les données personnelles des clients et des salariés.

Déclaration de performance extra financière

Indicateur clé : en 2022, près de 80 % des salariés, sur le périmètre BRED social et filiales françaises, ont été formés, à la connaissance de la réglementation européenne sur la protection des données, au cours des 3 dernières années, pour un objectif de 100%. Cet indicateur est en baisse de 3 points par rapport à 2021.

En 2021, la BRED a créé une Direction Protection des Données directement rattachée au Directeur des Risques de la Conformité et des Contrôles Permanents. Ce changement d'organisation démontre l'importance reconnue par la BRED -à-vis de la protection des données. La protection des données personnelles, et notamment celles de ses clients, est un sujet majeur pour la BRED. Les données personnelles ne sont ni vendues ni partagées en dehors de la BRED et sont exclusivement utilisées pour répondre aux besoins de ses clients et leur proposer des produits et services adaptés.

Pour assurer une bonne gouvernance de la protection des données, la BRED a mis en place une filière constituée d'une cinquantaine de Référents Protection des Données Personnelles (RPDP) désignés au sein de chaque métier et d'une vingtaine de correspondants protection des données au sein des filiales. Tous les collaborateurs de la BRED sont régulièrement formés aux principes de base du RGPD et les référents, les correspondants ainsi que les chefs de projets bénéficient d'une formation avancée. Dans le respect du RGPD, la BRED a également désigné au sein de sa direction protection des données un Délégué à la Protection des Données (DPO) auprès de l'autorité de contrôle française, la CNIL.

La BRED a défini sa politique de protection des données personnelles qui précise les grands principes tels que la transparence, l'information des personnes, la prise en compte de la protection de la vie privée dès la conception et par défaut. La BRED s'attache à répondre de manière précise et diligente à toutes les demandes des personnes concernées.

Sécurité du système d'information

Soucieuse d'assurer un niveau élevé de sécurité dans la relation bancaire avec ses clients, la BRED met en œuvre des dispositifs de sécurisation des accès aux transactions et aux données bancaires, tant au niveau de son application web BRED Connect que sur ses applications mobiles.

Pour ce faire, la BRED dispose d'un dispositif de protection de son système d'information organisé autour de plusieurs lignes de défense.

La première ligne correspond à la réponse opérationnelle de défense, structurée autour d'un Centre de Sécurité Opérationnel (SOC), d'un dispositif de gestion des habilitations, et d'équipes en charge de la mise en œuvre des règles de sécurité nécessaires à la protection du patrimoine informationnel de la BRED.

La seconde ligne est assurée par les « RSSI » (Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information), qui mettent en œuvre les diligences en matière de gouvernance, risque et conformité en matière de sécurité des systèmes d'information.

La troisième ligne de défense avec un Direction de l'Inspection Générale mettant en œuvre un contrôle périodique sur les dispositifs de Sécurité des Systèmes d'information.

Par ailleurs, la BRED est dotée d'un dispositif de classification des actifs informatiques qui permet d'identifier les actifs informationnels les plus sensibles, et de mettre en œuvre les diligences en matière de sécurité et de continuité adéquates, permettant de répondre aux différentes menaces cyber. Afin de renforcer ces aspects, des tests de robustesse annuels sont effectués sur l'ensemble des infrastructures informatiques du Groupe BRED afin de vérifier que ceux-ci sont efficaces. Des tests récurrents fonctionnels sont également réalisés au travers d'une démarche de Bug Bounty. Les préconisations issues de ces différents dispositifs d'évaluation font l'objet de plans d'actions correctifs, lesquels sont suivis par la Gouvernance Sécurité SI.

En plus de ces dispositifs de protection, des campagnes de sensibilisation à la sécurité du système d'information sont régulièrement menées auprès des collaborateurs de la BRED.

Enfin, la BRED a initié en 2022 une démarche de renforcement de sa note Cyber (SecurityScoreCard) afin de mettre en exergue la robustesse des environnements exposés sur internet de la BRED et pouvant avoir un impact sur son image.

3 - MÉTHODOLOGIE 2022

La BRED s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

3.1 - Choix des indicateurs

La déclaration de performance extra-financière de la BRED s'inscrit dans un socle d'indicateurs communs aux diverses entités du Groupe BPCE lui permettant de renseigner ces indicateurs sur son périmètre individuel et de consolider les données au niveau du Groupe.

La BRED s'appuie sur l'analyse des risques extra-financiers proposée par BPCE, qui tient compte pour son actualisation annuelle :

- des recommandations exprimées dans le cadre du groupe de travail ad hoc au sein du Groupe BPCE.
- des remarques formulées par les Organismes Tiers Indépendants dans le cadre de leur mission de vérification pour les exercices précédents du volet RSE du rapport de gestion du Groupe BPCE.
- d'une harmonisation des indicateurs carbone prévus par le bilan des gaz à effet de serre.

Ce référentiel a fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la BRED s'est appuyée pour la réalisation du chapitre DPEF du présent rapport. Pour les données environnementales, elle s'est également basée sur le guide méthodologique et sur un outil de recueil des informations (SPIDER) fournis par BPCE.

3.2 - Exclusions

Au regard de ses risques, la BRED n'estime pas matérielles les informations liées aux modifications de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, introduites par la loi n° 2018-938 30 octobre 2018 s'agissant de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et de l'alimentation responsable, équitable et durable. Les mesures pour la lutte contre le gaspillage alimentaire (ordonnance n°2019-1069 du 21 octobre 2019) relatives à la lutte contre le gaspillage sont exclues du rapport.

3.3 - Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives sur le périmètre ou la période, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE. Sur l'exercice 2022, il n'y a pas eu d'estimations réalisées.

3.4 - Périmètre du reporting

Le périmètre de la DPEF retenu pour l'exercice 2022 a été déterminé en fonction de la disponibilité de la donnée.

Pour une majorité d'indicateurs (10 sur 16), il se concentre sur le cœur d'activité essentiel de la BRED, correspondant au périmètre social élargi aux filiales françaises.

Toutefois, la BRED a élargi le périmètre à ses filiales étrangères.

Ainsi, huit filiales étrangères (Banque Franco Lao Ltd, BCI Mer Rouge, BRED Bank Vanuatu, BIC BRED Suisse, BRED IT, BRED Bank Cambodia, BRED Bank Fidji, BRED Bank Solomon) ont été intégrées dans le calcul de l'ensemble des indicateurs sociaux et dans le calcul de l'indicateur sociétal relatif au nombre d'unités commerciales de proximité.

Six filiales étrangères (Banque Franco Lao Ltd, BCI Mer Rouge, BRED Bank Vanuatu, BIC BRED Suisse, BRED IT, BRED Bank Fidji) ont été intégrées dans le calcul de l'indicateur de gouvernance, relatif à la part des salariés formés à la lutte anti-blanchiment. Les données de BRED Bank Cambodia et de BRED Bank Solomon seront intégrées en 2023.

Des travaux sont en cours afin d'intégrer les filiales étrangères sur les indicateurs environnementaux.

Déclaration de performance extra financière

Pour information, les filiales existantes au 31 décembre 2022 qui restent à intégrer, et qui représentent moins de 1 % de la masse salariale consolidée de la BRED, sont les suivantes : EPBF Bruxelles, NJR Invest- Bruxelles, BRED China Ltd Chongqing – Chine, IRR Invest – Bruxelles.

Les filiales consolidées par mise en équivalence n'entrent pas dans le périmètre.

3.5 - Modalités de calcul des indicateurs

§	Enjeux	Indicateurs clés de performance	Calcul	Périmètre	Evolution de l'indicateur
2.1	Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux	Progression des encours de crédit	Evolution des encours moyens fin de mois de la totalité des crédits inscrits au bilan de la BRED à fin décembre de l'année N par rapport à ceux inscrits à fin décembre de l'année N-1, exprimée en pourcentage.	BRED social et filiales françaises	
2.2	Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires	Nombre d'unités commerciales de proximité	Nombre d'unités commerciales de proximité (implantations recevant du public : agences, centres d'affaires, cercles patrimoniaux,...) implantées sur nos territoires	BRED social Filiales internationales	Cet indicateur remplace celui basé sur la part des fournisseurs locaux "actifs".
2.3	Durabilité de la relation clients	Taux d'attrition	Nombre de clients, particuliers et professionnels, dont le statut "Actif équipé assuré" ou "Actif équipé" ou "Actif" a évolué à la baisse vers le statut "Actif équipé" ou "Actif" ou "Inactif" au 31/12 de l'année N rapporté au nombre de clients particuliers et professionnels au 01/01 de l'année N. Exprimé en pourcentage.	BRED social	
2.4	Protection des clients et transparence de l'offre	Part de réclamations pour motif "information - conseil" sur le total des réclamations	Nombre de réclamations "Information/ conseil" traitées en année N avec une réponse favorable rapporté au nombre total de réclamations traitées en année N. Exprimé en pourcentage.	BRED social	
2.5	Accessibilité de l'offre et finance inclusive	Part des agences accessibles aux personnes à mobilité réduite	Nombre d'agences métropolitaines et ultramarines accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) rapporté au nombre total d'agences métropolitaines et ultramarines hors sites non accessibles PMR. Exprimé en pourcentage.	BRED social	Cet indicateur remplace celui basé sur la production annuelle de micro crédits
2.6	Conditions de travail des salariés	Taux d'absentéisme maladie	Nombre de jours d'absences calendaires (date de retour - date d'arrêt) pour motif arrêt-maladie (y compris absences longue durée), ramené à l'année en base calendaire. Exprimé en pourcentage.	BRED social et filiales françaises Filiales internationales	Cet indicateur est calculé, cette année, sur les filiales internationales
2.7	Attractivité employeur	Taux de renouvellement du personnel (turn over)	[(Nombre d'embauches CDI année N + Nombre de départs CDI année N)/2] rapporté à l'effectif total CDI inscrit au 31/12 de l'année N-1. Exprimé en pourcentage.	BRED social et filiales françaises Filiales internationales	Cet indicateur est calculé, cette année, sur les filiales internationales
2.8	Gestion de l'employabilité et de la transformation des métiers	Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	Nombre de salariés (CDI, CDD, alternants) ayant suivi au moins une formation au cours de l'année N, rapporté à l'effectif total au 31/12 de l'année N. Exprimé en pourcentage.	BRED social et filiales françaises	
2.9	Egalité de traitement, diversité et inclusion	Part de femmes cadres	Effectif cadre féminin rapporté à l'effectif cadre total; Exprimé en pourcentage.	BRED social et filiales françaises Filiales internationales	Cet indicateur est calculé, cette année, sur les filiales internationales
2.10	Intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement et / ou de crédit	Part des dossiers de crédit entreprises intégrant une analyse des risques ESG	Nombre de dossiers de financement, d'un montant supérieur à 1 M€ et présentés par la Banque de Grande Clientèle et les Centre d'Affaires, en Comité de crédit, ayant fait l'objet d'une analyse de risques ESG, rapporté au nombre total de dossiers, éligibles à la DPEF selon les critères légaux, présentés au Comité de Crédit de la BRED au cours de l'année. Exprimé en pourcentage.	BRED social	
		Total des fonds ISR commercialisés et des FCPE ISR et solidaires commercialisés (M€)	Encours des Unités de Comptes ISR détenus par les souscripteurs de contrats d'assurance-vie tout réseau de distribution confondus + encours détenus par les clients sur les mandats de gestion ISR et sur le fonds BRED sélection ISR + encours des UC ISR détenus par les clients BRED sur des comptes titres ordinaires et des PEA + encours détenus par les salariés des entreprises clientes de la BRED dans des FCPE ISR ou solidaires.	BRED social et filiales françaises	
2.11	Financement de la transition environnementale	Montant des financements des projets EnR (M€)	Montant du/des projet(s) (éolien/photo voltaïque/Biomasse/etc...) que la BRED a arrangé ou financé, autorisé dans l'année, contrairement aux décaissements qui eux interviennent eux sur plusieurs années (Périmètre des grandes entreprises).	BRED social	
		Montant des financements de projets à impacts environnemental ou social positifs (M€)	Montant de l'ensemble des projets à impact environnemental ou social, que la BRED a arrangé ou financé, autorisé dans l'année (Périmètre des grandes entreprises).	BRED social	Nouvel indicateur
2.12	Notre empreinte environnementale	Emissions CO2 globales annuelles (en TeqCO2)	Emissions annuelles, globales, de gaz à effet de serre calculées dans l'outil bilan carbone sectoriel développé par BPCE et l'ADEME et figurant dans notre bilan carbone. Exprimées en tonnes équivalent CO2;	BRED social et filiales françaises	Nouvel indicateur
		TeqCO2/PNB	TeqCO2 calculé à partir du BGE5 de la BRED réalisé sur les scopes 1 à 3 et rapporté au PNB en M€		Les émissions de CO2 ne sont plus rapportées aux effectifs mais au PNB afin de prendre en considération la croissance externe
2.13	Respect des lois, éthique des affaires et transparence	Part des salariés formés à la lutte anti-blanchiment au cours des deux dernières années	Nbre de collaborateurs (CDI, CDD, alternants hors stagiaires), tout métier confondu, ayant suivi un module de formation LAB-FTou événement atypique (formation terminée et réussie) au cours des années N-1 et N et toujours présent au 31/12 de l'année N, rapporté au nombre de collaborateurs inscrits à un module de formation LAB-FTou événement atypique au cours des années N-1 ou N, toujours présents au 31/12 de l'année N. Exprimé en pourcentage.	BRED social et filiales françaises Filiales internationales	Cet indicateur est calculé, cette année, sur 4 filiales internationales (BCIMB, BIC BRED, BRED IT et BRED Bank FIJI)
2.14	Sécurité et confidentialité des données	Part des salariés formés RGPD (formation valable pendant 3 ans)	Nbre de collaborateurs (CDI, CDD, alternants hors stagiaires), tout métier confondu, ayant suivi un des modules de formation RGPD ou événement atypique (formation terminée) au cours des années N-2, N-1 et N, toujours présents au 31/12 de l'année N rapporté au nombre de collaborateurs de BRED social et filiales françaises inscrits à un module de formation RGPD au cours des années N-2, N-1 ou N toujours présents au 31/12 de l'année N. Exprimé en pourcentage.	BRED social et filiales françaises	

3.6 - Précisions sur les données sociales

Les données sur les effectifs portent sur les effectifs inscrits au 31 décembre 2022.

Ces données incluent les effectifs en CDI, en CDD, les contrats de professionnalisation, les effectifs en contrat d'alternance ainsi que les personnes en congés de longue durée quel que soit le motif. Les stagiaires, auxiliaires, intérimaires et prestataires ne sont pas inclus.

Les embauches correspondent aux personnes recrutées en 2022 en externe ou au sein d'une autre entité de BPCE. Tout passage de contrat CDD ou contrat en alternance à un contrat CDI au sein de la BRED fait l'objet d'une nouvelle embauche. Lorsqu'une personne cumule plusieurs CDD au cours de l'année, elle sera comptabilisée comme une nouvelle embauche à chaque reconduction de son contrat (si cette personne est toujours présente au 31 décembre 2022). De même, une personne embauchée en CDD dans l'année et passant en contrat CDI au cours de l'année sera comptabilisée comme une embauche CDD puis comme une embauche CDI. La BRED faisant partie du Groupe BPCE, le terme « mutation » dans les embauches ou les sorties indique les collaborateurs rejoignant ou provenant d'une entité du Groupe BPCE.

Les données sur la formation recouvrent l'ensemble des formations réalisées par les collaborateurs dont celles effectuées dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) et le temps passé par les contrats de professionnalisation en établissements. Elles ne tiennent pas compte des projets de transition professionnelle (ex CIF).

Les accidents du travail avec arrêt prennent en compte tous les types d'accidents du travail, y compris les accidents de trajet.

Le taux d'absentéisme communiqué ne tient pas en compte des absences des auxiliaires et des stagiaires. Il correspond au nombre de jours d'absences pour motif arrêt-maladie, en base calendaire, ramené à l'année.

Les différentes limitations de périmètre et spécificités ont été mentionnées au fur et à mesure dans la DPEF.

3.7 - Précisions sur les données environnementales

Les données sur l'environnement concernent les sièges de la BRED dont les principaux bâtiments étaient situés à Paris et à Joinville-le-Pont en 2022 et les consommations des agences en France et dans les DOM-TOM.

Par ailleurs, les consommations d'énergie reportées sont basées sur les factures.

L'outil « SPIDER », permettant d'élaborer le bilan de gaz à effet de serre (BGES), élaboré par BPCE pour le compte des entités du groupe et basé sur la méthodologie de l'ADEME, ne prend pas en compte les émissions résultant des financements et des investissements réalisés par les banques. Il n'existe pas, pour l'heure, de méthodologie pour quantifier ce type d'émissions indirectes.

L'évaluation des actifs éligibles à la taxinomie est un exercice inédit, dont les résultats dépendent pour partie de l'interprétation des textes réglementaires par les institutions les mesurant. Ces textes sont adossés à une réglementation récente, certaines spécifications étant parues en février 2022. Des imprécisions rémanentes sur les modalités d'application existent. Aussi la BRED précise que si des efforts ont été déployés pour respecter au mieux leur exigence, les méthodes employées sont susceptibles d'évoluer.

La prévention de la pollution : du fait de ses activités, la BRED n'est pas concernée par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise aux sols, ses bureaux et ses locaux commerciaux, souvent à plusieurs étages, font que son emprise au sol est inférieure à des activités industrielles étendues sur un même plan. Il en est de même pour les enjeux liés aux rejets dans l'eau, l'air et le sol étant donné la nature de ses activités.

La gestion de l'eau : la banque n'a pas à proprement parler un impact important sur les consommations et rejets d'eau hors des usages domestiques liés à ses bâtiments de bureaux ou agences et n'est pas soumise à des contraintes locales d'approvisionnement et de consommation d'eau.

L'indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre rapporté au nombre total de salariés est désormais rapporté au PNB.

Déclaration de performance extra financière

De plus, un nouvel indicateur a été ajouté en 2022. Il s'agit des émissions annuelles globales de gaz à effet de serre et leurs évolutions par rapport à 2019.

3.8 - Précisions sur les données sociétales

En 2022, le risque relatif à « l'empreinte socio-économique et les implications dans la vie des territoires » est évalué au travers d'un indicateur basé sur le nombre d'unités commerciales de proximité.

Une unité commerciale correspond à une implantation recevant du public : agence, centre d'affaires, cercle patrimonial, professions libérales, agences spéciales (bred premier, bred direct, bred espace, gestion de fortune...).

L'indicateur mesurant l'intensité de la relation client est basé sur l'analyse de l'évolution des statuts "Actif équipé assuré", "Actif équipé" ou "Actif" vers les statuts "Actif équipé", "Actif" ou "Inactif" de nos clients particuliers et professionnels.

Les fonds ISR reportés correspondent aux fonds ISR recensés dans la base de données Novethic, à savoir les fonds ayant obtenu le label ISR Novethic et les fonds recensés dans la base de données Novethic non labellisés.

Les indicateurs relatifs à la protection des clients et la transparence de l'offre, mesurent les taux de réclamation pour motif « Information - conseil, avec une réponse favorable » et pour motif « opération non autorisée avec une réponse favorable » par rapport au nombre total de réclamations traitées en année N.

En 2022, le risque relatif à « l'accessibilité de l'offre et la finance inclusive » a pour indicateur la part des agences accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les différentes limitations de périmètre et spécificités ont été mentionnées au fur et à mesure dans la DPEF.

3.9 - Spécificité du modèle coopératif

Les lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative) font aujourd'hui référence pour la mise en place et le suivi de la performance RSE à des organisations via des indicateurs clés. Elles inspirent les démarches standards dans l'univers financier (cf. Unep Fi - OCDE).

Or ce référentiel international ne prend pas en compte les spécificités de « la finance coopérative et mutualiste » qui subit de ce fait l'influence des standards propre à la finance privée classique. Les coopératives bancaires se trouvent ainsi défavorisées dans les comparaisons.

De plus, les analyses comparatives se multiplient par le biais de la standardisation croissante des référentiels de reporting et le recours croissant des investisseurs à ces analyses pour appuyer leur décision d'investissement.

Par conséquent, le manque d'indicateurs soulignant la différence coopérative dans les référentiels RSE limite la vision de la performance RSE des banques coopératives par rapport aux banques de marché.

Il y aurait donc une vraie justification à faire reconnaître un référentiel propre à la finance coopérative et mutualiste, en lien avec la GRI, afin de mieux faire valoir ses valeurs, ses modes de gouvernance spécifiques et ses mécanismes de gestion particulièrement responsables et engagées au service de l'économie d'entreprise et des territoires.

Déclaration de performance extra financière

BRED Banque Populaire
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
Paris-La Défense, le 17 avril 2023

4 - RAPPORT DU TIERS INDÉPENDANT

BRED Banque Populaire

Siège social : 18, quai de la Rapée, 75012 Paris

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022
BRED Banque Populaire
18, quai de la Rapée, 75012 Paris
Ce rapport contient 9 pages

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre groupe (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI ("tierce partie"), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884⁴, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Comme mentionné en note méthodologique, le périmètre de reporting a été élargi sur cet exercice aux filiales étrangères pour les principaux indicateurs sociaux. Le groupe doit encore étendre son périmètre à l'international sur les indicateurs environnementaux.

⁴ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Déclaration de performance extra financière

BRED Banque Populaire
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
Paris-La Défense, le 17 avril 2023

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Déclaration de performance extra financière

BRED Banque Populaire
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
Paris-La Défense, le 17 avril 2023

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁵.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de sept personnes et se sont déroulés entre novembre 2022 et avril 2023 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

⁵ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Déclaration de performance extra financière

BRED Banque Populaire
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
Paris-La Défense, le 17 avril 2023

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent entre 74% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Déclaration de performance extra financière

BRED Banque Populaire
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
Paris-La Défense, le 17 avril 2023

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 17 avril 2023

KPMG S.A.

Ulrich Sarfati
Associée

Anne Garans
Expert ESG

Déclaration de performance extra financière

BRED Banque Populaire
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
Paris-La Défense, le 17 avril 2023

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Politique de promotion des activités sportives

Actions favorisant l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi

Effort de formation relatif au développement des compétences des collaborateurs

Actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Dispositifs de financement en faveur de la croissance verte et de la transition énergétique

Dispositifs de financement de projets à impact social

Procédures mises en place en matière de bonne conduite des affaires et de lutte contre la corruption

Résultat de la politique de promotion d'achats locaux

Dispositifs de mesure et résultats des enquêtes satisfaction clients

Partenariats mis en place pour garantir l'accessibilité des produits et services à l'ensemble des clients

Mesures mises en place en matière de cybersécurité

Déclaration de performance extra financière

BRED Banque Populaire
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
Paris-La Défense, le 17 avril 2023

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Part des salariés formés à la lutte anti-blanchiment

Part des salariés formés RGPD

Part des femmes dans l'effectif cadre

Taux du renouvellement du personnel

Taux d'absentéisme maladie

Part des salariés ayant suivi au moins une formation au cours de l'année

Montant des financements de projets de production d'énergie renouvelables des grandes entreprises (M€)

Nombre d'unités commerciales de proximité

Proportion des clients dont l'intensité de la relation avec la BRED diminue

Part des réclamations clients pour motifs « informations conseil » avec réponse favorable

Part des réclamations clients pour motifs « opération non autorisée » avec réponse favorable

Part des agences accessibles aux personnes à mobilité réduite

Proportion des dossiers de crédit entreprises intégrant une analyse des risques ESG

Progression des encours de crédit
